DISCOVRS DES MALADIES EPIDIMIQVES OV CONTAGIEVSES ADVENVES EN CESTE ville de Paris, és années 1596. & 97. & és années 1606. & 607. Comme auſſi en l'année 1619. fort vtile & neceſſaire au public pour ſe conſeruer & preſeruer des ſuſdites maladies.

Enſemble vne loüange à Meßieurs de la Police, ſur l'eſtabliſſement de la maiſon de la ſanté, en l'an 1606. Reueuë & augmentée en ceſte derniere impreßion.

Par Maiſtre GVILLAVME POTEL, natif de Meaux, M. Barbier & Chirurgien Iuré à Paris.

Virtutem fortuna non deprimet.



A PARIS,
Par NICOLAS CALLEMONT, demeurant ruë Quiquetonne. 1623.
Auec Priuilege & Permißion du Roy.



A TRES-HAVT, ET TRES-VERTVEVX SEIGNEVR MESSIRE NICOLAS de Verdun, Cheualier, Conſeiller du Roy en ſes Conſeils d'Eſtat, & premier Preſident en ſa Cour de Parlement de Paris.

MONSEIGNEVR,

Il eſt vray ce que Plutarque a dit au traicté d'Iſis & d'Oſiris, que les hommes ſages ne peuuent demander aux Dieux rien de meilleur que ce qu'ils peuuent obtenir, & ce principalement la cognoiſſance d'iceux, d'autant qu'il eſt ſuffiſant à l'homme

pour son bien : Car il ne sçauroit demander en sa priere don plus magnifique que de les cognoistre, & l'homme ayant l'intelligence d'iceux il recognoist que Dieu n'aime rien tant que la verité. C'est pourquoy entre toutes les graces qu'il possede, il s'est reserué celle-là pour soy-mesme, & les hommes sur toutes choses en toutes leurs actions doiuent imiter la diuinité, & par consequent estre veritables. Ayant donc (MONSEIGNEVR) *eu vne ample & parfaite cognoissance de vos vertus, lesquelles non seulement sont esparses par les nations Estrangeres, mais specialement en la nation Françoise, & plus particuliere entre les Tholosins & Parisiens, lesquels ont veritablement recogneu la grandeur de vostre Esprit, la seuerité de vos Loix & Ordonnances, l'execution & obseruation d'icelles, le tout pour le bien & vtilité publique, imitant ce grand Capi-*

taine Grec Agesilaus, lequel ne partoit iamais d'vn lieu qu'auec le regret de ses amis, & de ses ennemis qu'il auoit conquis, disant qu'vn excellēt & magnanime Chef d'armée en vne necessité vrgente ne se doit tousiours abstraindre aux loix & rigueurs des Ephors ny s'arrester en vn lieu: aussi les les Tholosins se sont fort affligez quand ils ont entēdu la nouuelle de vostre partemēt, & qu'ils ont esté priuez de vostre presence, comme au contraire les Parisiens s'en sont infiniement esioüis pour l'esperance qu'ils auoient de vous receuoir comme vn Soleil, duquel ils sentiroient la vertu de ses rayons ainsi que l'effect s'en est ensuiuy, non seulemēt pour rēdre à vn chacun particulieremēt la Iustice selō l'équité de sa cause, mais generalemēt pour le ressentimēt du bien public en quoy vous estes extrémemēt recommandable, nō pas seulemēt en ce Royaume, mais aussi enuers les Estrangers pour leur

auoir arresté en leur pays les feneants & vagabonds, lesquels par ce moyen sont cõtraincts de demeurer en leur lieu natal, & soubs la domination de leur Prince, empeschant par ceste ordonnance que les pays ne soient plus desormais despeuplez, & que la terre ne demeure infructueuse au grand dommage du public, & mauuais exemple de plusieurs petits enfans, qui par la negligence de leurs peres estoient nourris & esleuez en vne vie feneante, sans se soucier d'apprendre aucun mestier, asseurez qu'ils estoient de trouuer tousiours dequoy viure dans Paris, ville autant remplie de pieté & de charité : cõme elle surpasse de grandeur & multitude de peuple les autres villes du monde.

C'est ce que disoit ce Lacedemonien à vn belistre qui luy demandoit l'aumosne, ie te la bailleray bien, dit-il, mais celuy qui te la donnée le premier t'a fait tort : Car tu

ne feras iamais d'autre mestier; voulant dire que le trauail pour gaigner sa vie est vne vertu, & que la mandicité est vn vice. Et vous (MONSEIGNEVR) *ayant le iugement tres-solide & tres-équitable pour distinguer le vice de la vertu, n'aués pas eu seulement esgard au mal qui auoit pris racine, & qui regnoit parmy nous, ains aussi à celuy qui en pouuoit aduenir, Et auez supplee au deffaut de vos Deuanciers, lesquels auoient obmis ceste loy en ceste ville de Paris, le miroir & l'exemplaire de toute celles du monde, si bien qu'on ne verra plus aucun mandier sa vie, & tout le monde s'estudiera à vostre occasion a la vertu. Ce n'est pas toutesfois que vous ayez aboly et deffendu la charité, ains au contraire l'auez d'autant plus augmëtée par l'establissement des maisons pieuses et hospitaux, lesquels vous rendent plus recõmandables: car le bel ordre que vous y auez estably*

*maintenant parmy nous a fait cognoistre à tout le peuple que les choses que l'on iuge biẽ souuent les plus impoßibles peuuent estre renduës faciles par vne iudicieuse ordonnance. Mais comme il n'y a ordinairement que ceux qui sont emploiez au seruice du public qui puißẽt cognoistre les actiõs publiques il semble qu'il n'i ait personne qui puissent veoir plus clairement l'vtilité de vostre charitable aduis que les Maistres Barbiers et Chirurgiẽs de ceste ville de Paris, qui ont plus particulierement que les autres desuoüé leur vie à l'vtilité publique, par le seruice continuel et aßidu qu'ils rendent iournellement à tous les hospitaux veoir et visiter les malades deux iours de la sepmaine au grand bureau. Et moi specialement (*MONSEIGNEVR*) qui pour le secours des Parisiẽs et par plusieurs années exposé ma vie aupres des malades de la contagion, comme és annees 1596. et*

nonantesept

nonante sept, à l'Hostel Dieu de Paris, & en l'année 1606. & 607. à la Maison de la santé à S. Marcel, & la derniere fois, l'année 1619. Ayant eu l'honneur d'estre esleu par vous pour vacquer à la visite de tous les malades de ceste ville & faux-bourgs de Paris, & en l'année 1608, au sortir de la Maison de la santé, ie presentay ce petit discours à vn Achilles, & maintenant i'ose l'offrir de rechef à vn Phœnix, puis que ces deux n'ont esté qu'vn en ce qui regarde le bien public. Et combien (MONSEIGNEVR) *que ce petit discours ne soit pas digne de vostre excellance, i'oseray toutefois supplier vostre grandeur de le vouloir prendre sous sa protection, Afin que sous l'ombre de vos aisles il puisse prendre son vol auec plus d'asseurance, & estre plus fauorablement receu par les Parisiens, comme ie ne fais point de doubte qu'il sera, quand ils verront qu'il aura pour Protecteur le pere du public, veu mesme*

que chacun est obligé de vous rendre quelques graces particulieres, estant le premier mouuant qui dõnez la force & la vie aux inuentions de tout ce qui regarde les Hospitaux, & principallement ceux de nostre vacation, qui tous ensemble prient Dieu pour vostre contentement & prosperité, & moy en particulier qui vous supplie en toutes humilité de me tenir pour,

MONSEIGNEVR,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant seruiteur, GVILLAVME POTEL, Maistre Barbier & Chirurgien Iuré, à Paris.



A MONSIEVR LE Procureur General.

SONNET.

LA vertu qui en vous, establit sa demeure,
Charme si bien les cœurs des hommes d'icy bas
Qu'ils se tiennent heureux de tomber en vos lacs,
Et ne desirent apres de fortune meilleure.

Ceste fille du Ciel, qui vous cherit des l'heure,
Qu'au monde fustes mis, accompagne vos pas,
Et accompagnera iusqu'au sueil du trespas,
Puis qu'il faut par destin que pour reuiure on meure.

Mais auant que passer ce passage fatal,
Vos ans soient à celuy du bon Nestor égal,
Vous qui pere des bons, estes fleau du vice,

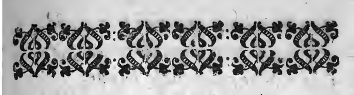
L'ennemy des meschants, & leur Alcide fort,
Qui au Conseil du Roy seruez de grand support,
Et de luy recogneu digne Chef de Iustice.



A MONSIEVR LE Lieutenant Ciuil, & Preuost des Marchands de la ville de Paris.

SONNET.

VOVS qui estes chery de la chaste Themis,
Et qui portez en main le faix de sa Ballance,
Dont le vent des faueurs n'esbranle la constance,
Mais qui tousiours pareil assistez vos amis,
Vous qui (Argus) veillez sur vn troupeau commis
Et qui plus qu'vn Atlas faictes de resistance
A porter vn fardeau bien pesant en la France,
Des charges ou dignement vous auez esté mis.
Continuez tousiours ceste pieuse enuie,
Pour gaigner par la mort, vne immortelle vie,
Qui fera vostre nom par l'Vniuers voller.
Vous serez mis au rang des hommes Heroïques,
Ayant tenu le frain des affaires publiques,
Et vous pourrez à eux iustement égaller,



A MESSIEVRS LES Escheuins d'icelle ville de Paris.

ODE.

PILOTES qui veillez sans cesse,
Autour du Nauire François,
Et qui employez vostre adresse,
Pour empescher qu'il ne renuerse,
Où ne se brise quelquefois.

C'est vous qu'à present ie reclame
de continuer vostre soin,
Et ne point encourir le blasme,
De luy manquer de feu & flame,
Pour l'esclairer à son besoin.

Mais ma temerité tres-grande
S'eschappe trop impudemment,
Car vostre venerable bande,
De iour ou de nuict ne demande,
Que procurer son sauuement.

Vous montrez tous de quel courage,
Vous vous portez à ce deuoir,
Et que pour gaigner l'auantage
Il ny a aucun Personnage,
Qui ny employe son sçauoir.



LOVANGE A MESSIEVRS *de la Police sur l'establissement de la maison de la santé en l'an 1606.*



ESSIEVRS, à iuste raison *Gallien* a dit en la fin du poeme de son premier liure des Aliments, que nul certainement ne pouuoit deuenir patron de Nauire, ny ouurier d'aucũ autre mestier par liure, ains que la seulle doctrine acquise par experience fait les maistres & artisans. Ce qui est verifié par *Ouide* au liure de *Ponto* Elegie 4. disant que toutes choses ne sont en tous, mais certaines choses en aucuns, & le mesme *Gallien* en sa Methode, dit que s'il se trouue vn homme ayant ses deux choses, à

ſçauoir ſcience & experience, qui ſont les deux fondemens de la Medecine & Chirurgie, il doit eſtre preferé à tous. Et *Hipocrates confirmant le tout en l'Aphoriſme premier, du premier liure de ſon Aphoriſme. Quand il dit que la vie eſt courte, ſoudaine & briefue, mais l'art eſt long, l'occaſion eſt ſoudaine & legerement paſſee ; l'experience eſt perilleuſe & dangereuſe, & le iugement difficille.*

Il monſtre bien par là qu'il eſt tres-dificile & preſque impoſſible de trouuer vn homme qui ſoit parfait en tout ce qui dépend de ſon art, mais bien en quelques parties, & vn autre en quelque autre partie, & principallement en celle qui regarde le bien du public. C'eſt moy (MESSIEVRS) qui ſuis demeuré ſeul à Paris, entre tous mes Compagnons de mon temps, qui ay choiſi & fait eſlection de ceſte partie

de Chirurgie, la moins priſée & eſtimée des ignorans, la cognoiſſance & experience de laquelle eſt la plus neceſſaire enuers tous les hommes, ſelon la neceſſité qu'ils ont de reſpirer, & la plus charitable ſelon Dieu : d'autant qu'il n'y à fleau duquel ils ayent plus menaſſé ſon peuple que de la peſte. C'eſt (MESSIEVRS) de ceſte tant eſpouuantable maladie que ie deſire briefuement vous faire entẽdre quelque experience que i'ay fait depuis vingt-ſept ans ou enuiron, au milieu de plus de quinze à vingt mille peſtiferez, laquelle experience ſeruira d'exemple & moyẽs à ceux qui s'en voudront ſeruir & corriger ſur la faute d'autruy, enſemble vous faire voir & ſçauoir particulierement à tous le peuple de Paris, le bien que voſtre ſoin & prudence enuers le public, y a apporté & apportera de commodité a la

posterité. De façon (MESSIEVRS) que deuez, ainsi que dit *Plutarque* au liure des vies, paralelles de plusieurs Grecs, & Romains, estre appellez pere du peuple pour auoir bien gouuerné & maintenu leurs Republiques en paix, & vous d'auoir trouué & donné l'inuention de l'establissement de la Maison de la santé, par laquelle auez rendu la vie, apres Dieu, iusques au nombre d'vn millier, & sauué les biens à plusieurs, s'il eut fallu qu'ils eussét esté allimentez & traictez en leurs maisons de la façon qu'ils ont esté en ladite Maison.

Car le bon ordre que vostre sagesse y a fait obseruer, fait cognoistre à tout le peuple, & principalement aux malades pour ny auoir manqué d'aucunes choses qu'ils leurs fust necessaires pendant leurs maladies. Que le mauuais bruit qui courroit au com-

mancement parmy le peuple ou entre quelque enuieux du bien public estoit faux; De sorte que tout le monde vous doit vne loüange & bien veillance perpetuelle, au lieu d'vne animosité pour leur auoir fait voire & monstrer par effect la chose dont ils auoient mauuaise opinion : Car non seullement ils ne croyoient point que les malades fussent traictez de la façon qu'ils ont esté & seront, & mesme que l'establissement d'eust estre perpetuel, comme il est, & sera auec le soin que Messieurs de la police y apporteront par leur bien-veillãce iournalliere enuers les pauures malades. Chose à la verité qui est digne d'estre considerée, que tant d'honnestes gens se liberent de leurs affaires propres pour se charger de celles du public, duquel ils ne doiuent attendre aucune recompense, sinon de Dieu, le-

quel recognoist les hommes selon leurs merites.

Messieurs, afin que la perfection couronne l'œuure, ie vous supplie au nom de la charité Chrestienne de m'excuser, si ie vous dis que ne deuez receuoir aucuns Maistres Chirurgiens, ny Compagnons, pour estre admis à pencer & medicamenter les pauures malades de la peste, soit aux maisons publiques, ou par la ville, és maisons particulieres. Si non de ceux qui desja en auront eu vne grande experience pour y auoir suiuy, seruy & conduits par des Maistres experimentez qui en ont beaucoup veu ainsi que i'ay fait. Car i'ay seruy *Maistre Boisart, Hamelin, le Roy, la Forest*, & Monsieur *Marié*, desquels i'ay beaucoup appris (tous lesquels maistres ont rendu seruice au public, pour auoir pensé & medicamenté les malades

lades de la contagion en ceste ville de Paris.) Autrement c'est plustost vn homicide que non pas vne charité. C'est ce que dict Monsieur Paré en son 22. liure de la peste, au chapitre addressant au Magistrat Politic, parlant du soin qu'il doit auoir quand ceste maladie est en regne, ou que par quelque presage on la iuge pouuoir aduenir. Que ceux qui sont sans experience de ce mal peuuent beaucoup commettre des fautes aux du detriment public. Et pource (MESSIEVRS) y prenant garde vous obligerez dauantage le peuple à prier Dieu qu'il vueille conduire vos œuures à bonne fin, vous priant d'excuser ma temerité de vous vouloir addresser vne chose si peu elegante. Mais ie croy que vous considererez le vouloir que i'ay de m'acquitter du bien que ie desire au public, desirant par ce moyen es-

uiter la rigueur que Soló faisoit executer à l'endroict des oysifs & feneàts, voire iusques à les condamner à mort, & voyant que Dieu ayant appaisé son ire en ceste annee 1619. Et par ce moyen i'ay esté liberé du grand trauail aupres des malades, i'ay pris la hardiesse d'escrire ce que i'ay trouué par experience depuis vingt-sept ans. Ie desire (MESSIEVRS) auec vostre permission de le faire entendre à tout le peuple, & mesme luy faire voir comme il vous est obligé, priant Dieu (MESSIEVRS) qu'il conserue & maintienne vos bonnes intentions.

Vostre tres-humble & tres-obeïssant seruiteur, GVILLAVME POTEL, Maistre Barbier & Chirurgien Iuré, à Paris.

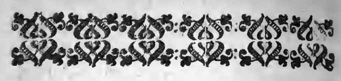


AMY LECTEVR.

CE grand Hiſtoriographe des geſtes des Grecs & Romains, *Plutarque* parle de Certorius Capitaine Romain, qui fut enuoyé pour faire guerre contre les ennemis de leurs Republiques, & eſtant approché d'iceux, ſes ſoldats voulurent courir ſus promptement & à la vollée. Tout beau, dit-il, ce n'eſt pas ainſi qu'il faut batailler ny vaincre noſtre ennemy, & ſurce leur voulant dőner vne ſimilitude. Il dit à l'vn d'iceux, prens la queuë de ce cheual tire & l'arrache, & ceſtui-cy ayant bien tiré enfin ſa peine fut vaine, apres il dit à vn au-

tre tire & l'arrache poil à poil, celuy-cy eust bien-tost fait ce que l'autre n'eust peu iamais faire, il leur vouloit monstrer que les choses ne sont pas acquis tout à coup, ains auec le temps & meure deliberation. C'est ce donc ie te veux aduertir, que sortant de la Maison de la santé, en l'an 1608 I'ay mis ce petit liure en auant, & encore en l'annee 1619. Ie fus esleu pour visiter, penser & medicamenter les malades de la contagion en ceste ville de Paris, en la premiere impression duquel i'ay trouué quelque petite chose de superfluë, & beaucoup de manque, eu esgard au subiect. Lesquelles i'ay ostées, corrigées & adioustées, au mieux qu'il m'a esté possible, & selon le peu de capacité que mon esprit à peu permettre, aussi que ie n'escris pour les doctes, ny à ceux de ma vaccation: car il ce pourroit faire que

quelques enuieux du bien public auroient telle chose à peu d'estime. C'est pourquoy ie l'adresse seullement au vulgaire & commun peuple, m'asseurant qu'il aura pour agreable, & dira auec moy que souuentesfois vn petit aduertissement en vne necessité vrgéte sert de beaucoup à vne republique; Et pour ce ie te prie d'accepter ce peu que i'ay acquis, non au pris de l'argent, ains auec trauail & danger : Priant Dieu qu'il nous garde du sujet d'en parler plus curieusement, Adieu.



SONNET.

Voicy du vray Surgeon, que Melampe nous laisse,
Les expers monuments & les escrits disers,
Qui presente au François & à tout l'Vniuers
Contre ce mal diuin qui quelquefois nous presse.

Ne foulle ce present puis qu'on t'en fait largesse,
(ô Paris) ne m'esprise ceux qui sont tant expers,
A debeller cét hydre, de ses monstres si fiers,
C'est POTEL *qui trois fois, c'est offert d'allegresse.*

Si au grand Anchurus l'on a dressé l'Autel,
Et le nom de Marc Curse est rendu Jmmortel,
Pour auoir deliuré leurs patries fameuses,

Je veux orner ton front de roses & de fleurs,
Pour compenser (POTEL *tes infinis labeurs)*
Et te mettre au mont double de Phœbus & des Muses.

R. VINAY.



ADVERTISSEMENT AV PEVPLE DE PARIS, DE QVELQVES REMEDES & moyens pour ſe preſeruer de la maladie Contagieuſe.



EVPLE Pariſien, puis qu'il a pleu à Dieu me preſeruer de tomber au Labyrinthe de mort, auquel ie me ſuis trois fois expoſé pour vous. La premiere en l'an mil cinq cens quatre-vingt ſeize, & dix-ſept, auec Maiſtre *Nicolas Boiſard*, & Maiſtre *Vincent Hamelin*, en qualité de ſeruiteur, tant és maiſons particulieres, que en l'Hoſtel Dieu de Paris. Et la ſeconde fois en la Mai-

ſon de la ſanté, en l'an mil ſix cens ſix, & ſept, en qualité de Maiſtre, Et encores en l'année mil ſix cens dix-neuf, pource ie deſire vous faire voir que ie ne veux eſtre ſemblable à ce Thimō Athenien qui eſtoit tant ennemy de la ſocieté humaine, que ennuyé de leur vie & de les voir, il ſe retira en vn lieu à part, auquel il auoit fait dreſſer vn nombre de gibets, & les voulant faire abattre il s'achemina en la place publique d'Athene, où il aſſembla grande quantité de peuple, penſant qu'il leurs d'euſt faire quelque belle harangue, ſur le bruict qu'il auoit d'eſtre Philoſophe, mais il leurs diſt ſeulement, entre vous Atheniens deſeſperez & laſſez de viure, ſi voulez vous pandre haſtez-vous: car ie veux faire abbatre mes gibets. Ains au contraire i'ay voulu pluſtoſt imiter ce grand Cheualier Romain Marcus Curtius

qui ſe voulut liberallement precipiter au gouffre pour ſecourir le reſte de la Republique de ceſte grande peſtillence qui regnoit pour lors à Rome, à cauſe des vapeurs putrides & horribles, qui reſultoient de ce puant abiſme : Et ayant entendu par l'oracle que les ſacrifices faits aux Dieux, ny les bagues precieuſes, & meubles de grands prix que iournellement y jettoient les Dames Romaines, ne peurent eſtaindre l'horreur de cét abiſme ; & ſçachant qu'il n'y auoit autre remede que par le ſacrifice d'vne creature humaine, & de ſang Illuſtre qui volontairement prodigueroit ſa vie pour le ſalut de ſa patrie. Alors gayement habillé, & monté comme en vn iour de bataille, il prend congé de ſes amis, & ſe va precipiter en ſe gouffre ; diſant il n'eſt pas raiſon qu'vn general periſſe pour vn particulier, à

l'instant la gueulle espouuantable de abisme fut close. Ce Sacrifice faict pour le bien de la Republique; confirme le dire de *Phoßion* aux Atheniens, leur disant, qu'il reputoit sa mort bien-heureuse, & perdre sa vie pour sauuer celle de ses autres concitoyens; ceste histoire est mise au rang des prodiges, aussi la matiere de laquelle i'entends vous traicter, qui est la peste, semble estre prodigieuse à plusieurs, & miraculeuses à quelques-vns. Ce n'est pas mon intention de vous d'escrire toutes les especes des causes particulieres & subalternes de ceste maladie, mais en bien passant ie parleray de quelques-vnes des plus generalles & principalles, & pour monstrer qu'en la peste il y a quelque chose de surnaturel, & de fait comme Chrestiens nous le deuōs croire. Que la premiere cause de ceste maladie

vient de nos fautes, par lesquelles ayãt offencé Dieu, il nous l'enuoye pour le chastiment d'icelles, la seconde cause est l'aïr infecté, ce qui aduient ou des corps superieurs, ou des inferieurs, & le plus souuent de tous les deux ensemble : car des corps superieurs sont esmeus les inferieurs, ainsi qu'à fort bien remarqué *Gourdon* au liure premier des fieures, chapitre 2. parlant de la fieure pestillentielle, ou il dict, que les Planettes sont celles qui gouuernent & regissent tout ce qui est icy bas, & ce sont celles principallement ausquelles il ce fait rencontre en signe humain, lors elles sont dites malefiques. Comme *Guy de Choliac* là escrit au traicté second, Doctrine seconde, chapitre cinquiesme de son recueil Chirurgical, où il parle de ceste grande pestillence qui fut de son temps, il n'est de besoin

de vous dire dauantage les signes particuliers d'iceluy air infecté : car ils sont assez cogneus de tout le peuple, lors qu'il en meurt plusieurs d'vne mesme maladie, en mesme lieu, en mesme temps, d'vne mesme famille. Et pource il faut rapporter tout ce que dessus, en vne cause commune qui est l'air alteré & corrompu, Pour le regard du iugement & pronostique, c'est vn acceaume entre les Medecins, que és maladies aguës le iugement est difficile ; Or la peste est vne des plus agues, aussi le plus souuent en icelles le iugement est sinistre & peu asseuré. Comme dit *Hipocrates* en ses Pronostics, & *Gordon* au chapitre sus allegué, dict que quand aux pronostiques des fieures pestilentielles, que toutes sont de tres-mauuaises terminaison auec terribles accidens. Et quand l'on attend

vne bonne crise, bien tost aduient la mort, & sçachez qu'és maladies aguës l'on ne peut certainement iuger de la vie ou de la mort.

Quand est de la precotion ou preseruation, ie desire vous en faire entendre quelque chose : car pour la cure il sera assez à temps lors qu'il aura pleu à Dieu nous affliger selon nos demerites, que ceux qui y seront employez l'executent bien & deuëment; Mais pour le sçauoir faire il faut qu'ils en soient reuenus, & qu'ils y ayent seruy de bons Maistres. Ce que bien souuent ne se fait pas au grand detriment du public. Partant ie ne vous diray dauantage de la cure, d'autant que telle chose ne vous peut seruir, & n'appartient qu'à ceux qui en font profession, pour ce qu'il y en a assez d'autres que moy qui en ont escrit, mais peut-estre que peu en font re-

uenus pour en rapporter vne certaine experience & auec plus de certitude; Non que ie veulle parler de moy : Car si ie voulois escrire tout ce qui dépend de la peste, ie ne le pourrois pour deux raisons, l'vne pour le peu de capacité & suffisance qu'il y a en moy, l'autre que ie suis trop ieune d'experience, d'autant que toutes les fois que la peste arriue, elle change de façon de faire, & ces accidens sont diuers. Et partant telle chose seroit mal seante à vn apprentif, ainsi que sont tous les hommes, d'estre si outrecuidé de vouloir escrire apres tant de Doctes Personnages, lesquels auec peine & trauail ont vsé leur vie, & despencé leurs biens, à curieusement rechercher les merueilles de la nature, dont ils ont acquis vn los inestimable, Recompence à la verité digne de leur meri-

te, pour auoir laiſſé à la poſterité des bagues de ſi grand prix, comme a fait *Hipocrates* & *Galien* en toutes les parties de la Medecine & Chirurgie, ſe ſont les deux qui ont le mieux eſcrit de tous les anciens; comme il ſe voit par les liures qui touchent, ce qui eſt de la cognoiſſance de la peſte, ainſi qu'il appert és liures des Epidimies, *Galien* en ſes Commentaires ſur les dix liures, & ſur les liures de *dietta Acutorum*, & auſſi les liures des differences des fieures, ces deux Autheurs ſont les premiers; auſquels nous ſommes les plus obligez pour auoir mieux eſcrit & traicté de la peſte cóme ont fait Monſieur *Ellain*, & Monſieur *du Port*; tous deux Docteurs Regents en la faculté de Medecine en ceſte Vniuerſité de Paris. Et Monſieur *de Nanſel*, Medecin à Tours en l'an 1580. Monſieur *Ioubert*, Monſieur *Fabry*,

& Maistre *Ambroise Paré*, au 22. liure de ses œuures, & plusieurs autres, lesquels n'ont rien obmis en ce qui est de la cognoissance de ceste maladie & des remedes propre à icelles. Mais bien ie desire vous faire entendre quelques experiences que i'ay faites entre les malades de ceste maladie, soit en seruant les Maistres, & specialement en l'Hostel Dieu de Paris, en l'an quatre-vingt seize, où par la ville en plusieurs maisons particulieres & notamment en la Maison de la santé, ou i'ay esté deux ans continuels, en l'annee 1606 & 607. à pencer & medicamenter les malades d'icelles maladies, & en ces lieux i'ay veu aucuns qui par leurs folies se sont perdus, eux & toutes leurs familles, & s'il en eschappoit quelqu'vn il demeuroit miserable pour leurs obstinatiōs ce sont ruinez, i'en ay veu d'autres lesquels

lesquels estoient malades de la peste, & ayant peur de mourir, ou du moins s'ils eschappoient, de perdre leurs biẽs se faisant penser à leurs maisons, ou ils s'en venoient promptement à la Maison de la santé, pour cẽ faire pencer: Et partant mon intention est de vous aduertir de quelques erreurs, lesquelles vous seruiront d'exẽple pour vous preseruer & conseruer à l'aduenir par la ruine des autres, ou du moins qu'alors que serez affligez que couriez bien tost aux remedes. D'autant que selon *Galien* au liure de l'Euacuation de sang (il y a dit-il) deux manieres de guerir les maladies, l'vne auparauant qu'elle soit venuë, & est dicte preseruatiue; c'est celle qui empesche de tomber malades: l'autre est quand icelle maladie est venuë, nous l'appellons curatiue, & c'est de la preseruatiue de laquelle ie pretends succinte-

ment vous parler, non par vne grande confusion de remedes, ains par quelques moyens lesquels en parties dépendent de vous, mais comme dit *Aristote* au second liure des Animaux que nulle cause ne peut faire son actió que le suject ne soit prompt & apte à receuoir son impression. Bien que cét acceaume soit d'vn Ethenique & Payen, si est-ce qu'il doit estre entendu de nous Chrestiens en deux façons, en ce qui est de Dieu, & en ce qui est de la nature des corps.

Puis donc que la principalle cause de la peste gist en l'ire du Createur de toutes choses, il est du tout impossible que nos corps soient conseruez & preseruez d'icelle, si nostre ame n'est disposée enuers iceluy. Et pource nul ne doit douter qu'il n'y à eu iamais peuple si grosier & barbare qui ne ce soit formé en l'esprit

quelque deïté. C'est pourquoy anciennement le peuple de Lidie adoroit Apollon, surnommé par eux pestiferé, non pour estre cause de la peste, ains plustost qu'il la faisoit cesser. A ceste cause, non seulement ce peuple Lydien, mais tous les anciens Payens, Romains & autres, faisoient des statuës & effigies du Dieu Apollon reputé d'eux le premier Medecin, ils luy mettoient vn arc, & des fleches à la main gauche, & en la dextre les trois graces Déesse, voulant donner à entendre que de luy deriue le pouuoir de conseruer la santé, par le temperamment de sa chaleur & clarté radieuse, & que bien tard & quasi comme contrainct il nous enuoye la peste, & autres maladies. Ainsi *Homere* en Liliade, feint qu'Apollon enuoya la peste sur les Grecs, pour autant que Agamemnon retenoit in-

iustement Chrysis fille de Chryses son Sacrificateur : De mesme *Virgile* feint que les Lucquains ont eu la peste pour auoir massacré Polimura. Ainsi *Valere* le Grand racompte au liure 4. chapitre 8. que la peste ayant esté à Rome pres de trois ans continuels, ils ne peurent trouuer d'autres remedes que d'enuoyer Ambassade en Epidore pour amener Esculape des-ja mort & deifié, au lieu duquel ils mirent en leur nauire vn grand serpent, & l'ayant amené ils luy firent bastir vn Temple en vne Isle du Tybre pres de Rome. Vous voyez comme l'ancien Paganisme rapportoit la cause de la peste à l'ire ou courroux de leurs faux Dieux, où plustost esprits diaboliques : car les Dieux des Gentils sont Diables, dit le Psalmiste, au Pseaume 95. C'est assez parlé de ses Autheurs prophanes, craignant de

ce laisser glisser au gouffre d'heresie: car il ne se faut amuser à la vaine Philosophie; d'autant qu'icelle peut conduire les hommes à perdition. Et partant il vaut mieux prendre le chemin de nos Theologiens, selon ce qui est escrit en la Saincte Bible. Il conuient donc en cirer quelque passage pour monstrer que la premiere cause de peste doit estre rapportée à la iustice de Dieu, sans lequel rien ne peut estre: car il a compté le nombre de nos cheueux & sans son vouloir il n'en peut tomber vn, ny vne feuille d'arbre. Ainsi que dit S. *Mathieu* au chapitre premier, & S. *Luc*, 12. Dieu donc bien que patient & misericordieux, voyant que les hommes perseuerent en leurs pechez sont opiniastres, incorribles, indomptables & tardifs à s'employer à bien, il nous enuoye des maux extrémes,

pour la punition de nos fautes. Ainſi que dit *Hipocrates* en l'Aphoriſme ſixieſme du premier liure, que aux extrémes maladies il conuient des extrémes remedes; Voila pourquoy Dieu enuoya la peſte à ſon peuple Iudaïque, de laquelle il eſt parlé au premier du Paralipomenon vingt-vnieſme, pour la punition tant de leurs fautes que de celle de leur Roy Dauid, & en *l'Exode* 9. Dieu menaſſa ainſi Pharaon, maintenant eſtant dans ma main ie te frapperay, & ton peuple de peſte. Plus au *Leuitique* chapitre 26. ayant fait infinies belles paroles à ſon peuple, bien gardant & obſeruant ſes commandemens, au contraire il denonce punition tres-griefue à ceux qui le meſpriſeront, leur diſant quand vous fuirez és villes à cauſe du glaiue, ie vous enuoyeray la peſtilence au milieu de

vous, & ſerez liurez entre les mains des ennemis. Et de rechef il dit aux *Nombres* 14. *Deuteronome* 28. & 32. *Eſaye*, *Ieremie*, 11. & 14. chapitre 29. Ie les conſommeray par glaiue, par famine & par peſte. Item, i'enuoyeray ſur eux l'eſpée, la famine, la peſte, & les mettray comme les mauuaiſes figues que l'on ne peut manger, parce que elle ſont de tres-mauuaiſes. Plus *EZechiel* chapitre 6. Dieu ayant menaſſé les cœurs des paillardans, apres leurs Idoles il y adjouſte ſes menaſſes ils trébucheront par l'eſpée, par famine & par peſte. Item, au chapitre 7. le glaiue eſt dehors la peſte & la famine ſont au dedans. Item, au chapitre 28. 33. & 38. il eſt dit, i'enuoyeray en Hieruſalem mes quatre mauuais iugemens ; à ſçauoir l'eſpée, la famine, les mauuaiſes beſtes & la peſtilence.

Il y a assez d'autres passages par toute l'Escriture Saincte, mais ceux icy doiuent suffire pour retenir les bons en leurs bonnes œuures, & mesme pour donner terreur aux meschans, s'ils ont encore quelque estaincelle d'aprehention de la rigueur des iugemens de Dieu, qui est tant bon & misericordieux, que ne voulant perdre les hommes, bien souuent il persecutent les bons pour voir si les mechans se conuertiront à luy. Ainsi vous voiez par l'Escriture Saincte que la cause premiere de la peste vient de Dieu pour l'expiation de nos fautes, il semble donc que le souuerain remede contre ceste peruerse maladie est d'auoir recours à iceluy, & au nom de son fils *Iesus-Christ*, auec ferme foy & asseurance : car si vn seul regard du Serpent d'Airain ou de bronze esleué pour signal pouuoit

guarir

guarir les piqueures des ſerpenteaux qui offençoient le peuple d'Iſraël, eſtant au deſert pres la montagne de Hor. Ainſi qu'il eſt dit au *Nombres* 21. beaucoup plus grandes forces aura le fils de l'homme iadis eſleué en croix pour noſtre redemption. Si que quiconque croit en luy fermement ne peut perir, comme dit S. *Iean*, chapitre 3. Ainſi durant la perſecutiõ faite en l'Egliſe par *Maximain* Empereur Romain, ſelon que rapporte *Euſebe* en l'hiſtoire Eccleſiaſtique, liure 9. chapitre 8. Les fidelles furent miraculeuſement preſeruez de peſte & famine qui par iuſte vengeance oppreſſoient les infidelles, Gentils & Idolatre. Ainſi iadis le peuple eſleu de Dieu fut en Geſſan affrenchy de la greſle, tonnerre, & tempeſte en *Exode* 9.

ORAISON.

INuocquons donc la misericorde de Dieu, & disons tous les matins, veille ô nostre Dieu protecteur de ceux qui ont fiance en toy, faits estendre sur nous ta benediction & misericorde, & nous couurir & targuer sous l'ombre de tes aisles, à ce que ceste maligne contagion pestilente ne nous puisse enuahir ny infecter, nous, ne les nostres, & que viuant en ta saincte obeyssance nous te puißions loüer & magnifier tous les iours de nostre vie, cheminant deuant ta face en saincteté & iustice. Au nom de ton fils bien aymé nostre Sauueur Iesus-Christ, qui vit & regne par tout les siecles des siecles, Ainsi soit-il.

C'est ce que chantoit le bon *Zacharie* & S. *Luc* premier. Il est maintenant temps d'entrer en matiere &

vous faire entendre ce que i'ay projecté, afin de donner à cognoiſtre à tout le monde, & ſpecialement au peuple de Paris le ſoin que i'ay du bié du public. Ie dict que quelquesfois apres la ruine de quelque grande & ſuperbe Cité, la ruine n'eſt pourtant ſi grande qu'il ne ſoit reſté quelques veſtiges des fondemens d'icelles, & ſuruenant quelque nouueau peuple, où bien le reſte de ceux qui y habitoient auparauant, ils ne laiſſent de baſtir de beaux & ſumptueux edifices ſur les fondemens des ruines precedentes, & ſi icelles ruines ou deſtruction eſtoient ſuruenuë par l'obſtination de ce peuple ruiné, Le nouueau taſche par tous moyens de ce conſeruer à l'exemple des ruines paſſées. Ainſi en ce que i'ay eſté à l'Hoſtel Dieu, & en la Maiſon de la ſanté de ceſte ville de Paris, i'ay tant

veu d'obſtinez qui par leur faute ſe ſont perdus & ruinez, les vns pour ny venir promptement ſe faire pancer eſtant malade, les autres pour ne ſe pouuoir empeſcher d'y venir ne l'eſtant point, preferant l'amitié de leurs parens à leur vie, ſans conſiderer qu'il vaudroit beaucoup mieux qu'il ny en euſt qu'vn de malade & en danger de mourir, que deux, au moins ils eſperoient du ſecours en leur affliction, d'vn mary, d'vne femme, d'vn pere, d'vne mere, d'vn frere, & ainſi des autres, au lieu de ſe garder de ce vouloir en ceſte façõ miſerablement precipiter, & ſans que l'on les puiſſe retenir pour quelques remonſtrãces qu'õ leur ſceuſt faire, & pour ce il eſt neceſſaire de les aduertir que la peſte à beaucoup plus de feroſité enuers les parens à cauſe de la ſimpatie, ou conſanguinité qu'ils

ont les vns auec les autres, ils ne laissent pourtant d'aller iusques au lict des malades, ou ils ont veu le contraire de ce qu'ils pensoient, que iceux malades n'estoient bien traictez, mais pour vn bien souuent nous en voyõs venir plusieurs malades. I'en ay veu d'autres qui estoient tant abusez encore que leurs femmes, leurs maris, enfans, ou quelques-vns de leurs parens plus prochẽt fussent malades ou morts de la peste, & les ayant hantez & frequentez en leurs maladies ou en leur mort, ils ne croyent en pouuoir deuenir malades: Neantmoins ils disoiẽt ou est-il possible que i'aye pris ce mal là? Où bien parlant de leurs inferieurs & seruiteurs malade, où as-tu esté chercher cela? n'ayant pas le iugement de considerer que c'est Dieu qui veut exercer sa iustice, autant sur les maistres que sur les seruiteurs, par

le moyen de l'aïr infecté qui les enuironne, ſans lequel nous ne pouuons viure vn ſeul moment, bon ou mauuais il faut que nos eſprits s'en repaiſſent, ce qui a occaſionné *Hipocrates* au 3. liure des Epidimies, & apres luy *Galien* au premier des Chryſes, de dire tel qu'eſt l'aïr, tel ſont les eſprits, tel eſt le ſang, tel ſont les humeurs du corps, & ſur ceſte erreur ils ne ſe faiſoient voir ny pencer de bonne heure, ils ſe mouroient les vns par les ruës, les autres par les champs, & autres en leurs maiſons enfermez, pluſtoſt que de mander les Chirurgiens de la ſanté, où bien ſi quelqu'vn entre les autres les mandoit, auſſi-toſt qu'ils eſtoient proches de ſa maiſon, il diſoit, ou faiſoit dire n'approchez pas de moy, ie me porte mieux, au lieu de ce faire pencer, ou bien aller en ladite Maiſon de la ſanté pour eſtre pan-

cez & alimentez mieux qu'ils ne sçauroient estre en la leur, quelques commoditez qu'ils puissent auoir.

C'est vne chose estrange que ceste erreur à lieu entre les riches & gens de qualité, ceux qui ordinairement sont prouueus de raison par dessus le commun, ausquels l'auarice ne doit commander en ce qui est de leurs santé, ne veulent pourtant en ceste maladie, mander les Chirurgiens qui sont dediez à pencer les pestiferez és maisons publiques, leurs raisons sont telles pource disent-ils, qu'ils sont cogneus & qu'on recognoist qu'ils ont la peste, les voyant entrer chez eux, puis ils disent qu'ils sont plus pestiferez qu'eux mesme, ne se contentant d'auoir vne fois la peste, ils ont peur qu'on leur reporte vne autre fois, en mesme temps, où bien que s'ils nel'auoiét point ils leurs pourroiét bailler.

Mais ils ne raiſonnent pas aſſez : car ils ne ſçauent & ne croyent qu'alors que la peſte eſt allumée en vne ville, ou contrée, que peu d'autres maladies regnent en ce temps, & qu'ils ny ait touſiours quelque malignité ou accidens malins, leſquels ce cõmuniquent auec les autres maladies, auſſi ils ne diſent pas que l'ayant ils ſeront pluſtoſt ſecourus, mais au contraire ils croyẽt que la peſte ne les oſeroit prendre & qu'elle n'eſt aſſez hardie pour les attaquer, ne conſiderant pas que la cauſe qui eſt commune & agreable comme i'ay dit cy-deſſus, giſt en l'aïr infecté. Ainſi que dit *Hipocrates* au liure *de Flatibus*, les natures different des natures, les complexions des complexions, auſſi ſont les corps les vns des autres, & pource il ne faut eſtimer que la peſte ſoit touſiours ſemblables à tous, ny que les ſignes ce reſſemblent,

ressemblent, mais ils diuersifient selon les années, saisons, temperatures de l'aïr, regions & des personnes qui les habitent, comme aussi selon la nature & malignité de la peste, qui regnent pour certain temps, en certaine contrée, & des humeurs qui dominent au corps des pestiferez. Specialement des lieux qu'elle saisit & enuahit pour sa demeure, & pour son subjet. Toutes lesquelles choses & considerations apportent des dificultez si grandes qu'il est presque impossible de faire iugement, ou pronostic certain de la vie, ou de la mort, de la prolongation de la maladie, ou briefueté de la guarison, quelqu'vn dira quand l'on voit plusieurs bons signes, & qu'il ne s'en trouue qu'vn mauuais, l'on ne doit iuger l'homme à mort par vn seul tesmoin. Ie responds que ceste maladie est de telle felonnie, que pour

executer ſon intention qui eſt de deſtruire l'euconomie du mõde racourſy, qui eſt l'homme, & auec ce elle eſt tant muable en tout ſon progrez (bien qu'il ſoit le plus ordinaire court & dangereux.) Auſſi le plus ſouuent auec pluſieurs bons ſignes vn mauuais, ne laiſſe de mener le pauure malade au tombeau, & c'eſt alors que la nature eſt foible, le venin eſt grand, il ce fait vn conflit, ſelon ce que diſent les Philoſophes, il faut que le patient cede à l'agent; Ainſi nature ſuccombe ſous le fais.

C'eſt choſe eſtrange qu'entre cent ou deux cents malades d'icelles maladies, il ne s'en trouuera pas vn, ou deux auſquels l'on recognoiſſe tous les vrais ſignes & accidens par leſquels l'on puiſſe definir la peſte, à raiſon dequoy tant les anciens que modernes ont laiſſé ceſte choſe irreſoluë, que

l'eſſence de la peſte eſt preſque incogneuë, & quelle ne ce peut eſtre definie que par ces accidens, ce qui ne ſemblent pas à pluſieurs qui ignorent cette maladie, mais s'ils eſtoient aſſez hardis d'aller aux lieux, ils verroient mieux qu'ils ne panſent, Comment donc eſt-il poſſible que ceux qui n'auront demeuré és maiſons publiques ſi puiſſent cognoiſtre, veu qu'ẽ ce lieu l'on en peut voir mille en vn mois, voir deux milles; Et partant ceux qui ce veulent meſler d'en parler, traicter ou eſcrire, & n'ont demeuré eſdites maiſons, reſſemblent aux aueugles qui veulent iuger des couleurs, contrariant par ce moyen à ce que dit *Hipocrates* en ſa proteſtation ou iurement ſolennel, qu'il ne ſe meſleroit iamais de tailler de la pierre, ou du boyau, ains qu'il laiſſeroit ceſte practique aux experts. Et *Galien* en pluſieurs lieux

de la Therapeutique dit contre Thessalus que la maladie bien cognuë est à demie guarie. Or pour cognoistre la peste il la faut veoir de pres, car toutes les raisons naturelles, & Philosophiques ne peuuent de rien seruir sans l'experience, suiuant *Galien* en sa Methode liure 3. ou il dit, que les deux instruments de la Medecine sont raison & experience: Et principallement en ceste traistresse & perfide maladie, laquelle n'a point de stabilité en soy: C'est pourquoy le peuple ne doit craindre, ains plustost & auec plus d'asseurance, il se doit mettre entre les mains de ceux qui ont esté esdites maisons publiques.

Il ce pourra faire que quelqu'vn enuieux de leur bien, dira que ie parle pour mon particulier, mais ils se trompe, suiuant le dire commun que tant va la cruche à l'eau qu'en fin elle

ſe briſe. Car nul ne ce doit dire pouuoir eſtre exempt de la peſte, bien qu'il l'aye euë en vne année, il n'en eſt eſchappé pour l'autre, voir deux fois en vne meſme année, comme i'ay bien remarqué à la Maiſon de la ſanté, l'an 1606. & 607. Encore que Monſieur *Paré* au liure 2. chapitre 33. de ſes œuures parlant des Medecins & Chirurgiens qui doiuent eſtre employez à pencer & medicamenter les peſtiferez, dit qu'ils ce doiuent faire ou faire faire des cauteres en certaines parties du corps, ſi dit-il, ils n'auoient quelques vlceres qui leur coulaſt auparauant. Il ſemble qu'il veut conclure que la peſte ſoit touſiours d'vne meſme nature, ne les corps ne ſoient point diſſemblables, ne les annees & ſaiſons point differentes, & que tous ceux qui auroient cauteres ne pourroient eſtre eſpris de

la peste, cela à bien lieu en quelques-vns, mais l'experience iournaliere monstre le contraire en ce qui est du general, tant s'en faut, car nous auons veu mourir beaucoup de ceux qui auoient cauteres, vlceres, hemoroides, escroüelles, poullains, verollez, galeurs, & autres semblables manieres de gens. Ie ne veux pas dire contre *Paré*, & ceux qui ont escrit premier que luy de la precaution de la peste, que les cauteres, & quelques vlceres non malins ne puissent aucunement preseruer les corps, mais aussi il ne faut qu'ils les debilitent, cecy pourtant semble estre contraire: car ceux qui ce sont assubjettis de porter des cauteres, cela tesmoigne qu'il y a des-ja en eux quelque cacochimies ou impureté. Comme dit de *Nansel* liure premier, chapitre 5. & pource il semble que l'artifice des cauteres

ne sert de gueres, veu que la nature c'est d'elle mesme formé & construit des voyes naturelles, par lesquelles elle euacuë quelques humeurs ou excremens vicieux, soit en quantité ou en qualité, comme nous voyons les mois ordinaires aux femmes, & les hemoroides à quelques hommes, & pourtant la nature ne c'est sceu rẽdre exempte de la peste, pour deux raisons principalles. La premiere c'est que dés nostre premiere generation. Il reste en nous quelques vice du sang menstrual, & faut qu'il soit esuacué par la rougeole, petite verolle, & par la peste. Ainsi que le dit *Gordon* au chapitre de la petite verolle. Occasion pourquoy ceux qui ont eu vne fois ses maladies, l'on voit qu'ils ne sont tant subjets à les reprendre pour la seconde fois, ou du moins ils ne sont pas tanc en danger de mort que ceux

qui les euë ont pour la premiere fois; car le seminaire ou aptitude qui les rẽdoit disposée à ce dãger est en partie éuacué, selon *Galien* au liure des differen ce des fiéures. La seconde raison est du mesme *Galien* liure 6. chapitre 5. des lieux patients, où il dit, que en nos corps ce peut iournellement engendrer vne substance approchant de la nature du venin.

Mais bien ie diray auec tous ceux qui ont escrit de la peste, que pour ce preseruer & conseruer. Il faut sur toutes choses esuiter l'air corrompu, & pestiferé, & ne point commettre d'excez en sa maniere de viure, ny en ses autres déportements, ne point manger des viandes dificile adigerer, cruë, ne corrompuë & ne boire trop de vin soit bon ou mauuais;i'entends du mauuais par cõparaison du moindre au plus fort : car le mauuais absolument

ſolument & par corruption, lequel doit eſtre du tout rejetté pour en eſtre fait du vinaigre, dequoy l'on ce pourra ſeruir en ceſte maladie, ainſi que ie diray tantoſt. De meſme l'on doit rejetter toutes autres ſortes de dentées qui facilement ce corrompent & n'eſtant corrompuë peuuent ſeruir d'aliment, comme ſont herbages, fruictages, poiſſons, ſpeciallement celuy qui vient de la mer : Eſquelles denrées il y à vn grand abus : car ſi on les vend corrompuë lors que la peſte n'eſt pas, ils le doiuent bien eſtre d'auantage alors quelle regne puis qu'ainſi eſt que les corps animez reçoiuent ſi aiſément corruption, comme l'hõme durant la peſte, & toute autre ſorte d'animaux, tant volatilles terreſtres, aquatiques, & reptilles, eſtant remplies de leurs eſprits viuifians, leſquels s'oppoſent autant qu'il leur eſt poſſi-

ble, à icelle corruption, & elle ne vient pas ſeullement de l'air infecte, mais auſſi des viandes que nous mangeons, ou des liqueurs que nous beuuons, & de meſme que ſont les alimés, de meſme ſont les humeurs, Et pource Meſſieurs de la Police font vn grand bien à la republique, d'y prendre garde, quelqu'vn dira pourquoy ie d'y qu'il ne faut boire trop de bon vin, veu que le bon vin eſt vn des vrais antidotes & contrepoiſons de la peſte. Il eſt vray, mais ie reſpond que toutes choſes en excez, quelque ſalubrité qu'elles contiennét en ſoy, elles ſont neanmoins vitieuſes, & nõ naturelles: Il me pourroit objecter de rechef, & dire que la pluſpart de ceux qui hantent, & frequentent les peſtiferez comme ſont les gardes, porteurs de corps, & aïrrieurs de Maiſons ne font eſtat que de boire,

& pource ils disent estre preseruez, par ce moyen ie respond qu'ils ont accoustumé de boire, & de hanter les pestiferez, laquelle coustume c'est reduit en habitude, comme ie monstreray cy apres plus amplement.

Aussi que la plus-part de telles gens sont determinez, lesquels sont despoüillez de toute crainte & apprehension. Il ne faut pareillement boire trop d'eauë si ce n'est principallement celle qui vient des riuieres ou fontaines nettes & coullantes; Il faut aussi dit *Galien* au premier des temperaments, & au troisiesme des Epidimies, que toutes personnes qui se veullent preseruer de peste ayent esgard à vne seule & principalle intention: Sçauoir est, qu'il faut que le corps soit totallement purgé des superfluitez, puis qu'il aye libre perspiration, apres qu'il s'oppose en tant

que faire se pourra à la cause qui domine. Outre il faut s'estudier d'affoiblir & eneruer la cause agente, & s'efforcer de rendre le corps patient plus fort & ydoine à resister au venin. Car comme dit *Aristote* quand le patient resiste puissamment & que l'agent est debille, l'action est nulle, ou bien petite. Tout cecy n'est autre chose à dire sinon que durant la peste, il faut tenir vne telle modestie en la disposition du corps qu'il ne soit point trop remply d'humeurs ny affoibly par purgation, seignée, ne par excez de viandes qui pourroient estre cause d'vne obstruction, & se faisant les esprits n'auroient pas libre perspiration, de mesme l'on ne doit point commettre d'exercice immoderé, & specialement par l'acte venerien. Car il ny a rien qui affoiblisse tant le corps & qui resolue tant les esprits qu'ice-

luy acte, duquel il est presque necessaire de s'abstenir auec sa femme quãd ceste maladie regne, au moins l'Esté alors que la chaleur est grande, d'autant qu'il debilite les sens, affoiblist le cerueau : bref, il rend le corps disposé à la peste, & c'est ou elle exerce plus sa tyrannie, sur les corps qu'elle rencontre foible & debile. De mesme aussi le trop grand trauail est tres-dangereux non seulement à cause qu'il affoiblist les facultez du corps, mais pource qu'en ceste action il faut respirer beaucoup & souuent, & l'aïr estant infecté, le venin pestiferé se peut introduire & glisser en nostre corps par ce moyen, il faut aussi ce tenir nettement soit en sa maison & en ses habits, ce qui monstre assez que les pauures sont plus subjects à la peste pour leur salleté & necessité, Et quelques riches pour leurs excez.

Il me ſouuient d'auoir eſté durant la peſte en des maiſons de ceſte ville, viſiter quelques malades, ou il faiſoit ſi ſalle, que j'eſtois contraint de leur dire, vous ne deuez vous eſtonner pourquoy la peſte vous à pris, il y a long-temps que la gardez chez vous, il ny a rien entre toutes les cauſes particulieres de la peſte qui ayent tant de puiſſance de nous precipiter au tombeau que les paſſions de l'ame. Comme dit *Paré* en ſon introduction à la Chirurgie, chapitre 21. les paſſions de l'ame nuiſent & retardent la guariſon des maladies, & bien ſouuét elles en cauſent de nouuelles, leſquelles ſont appellez de *Ciceron* aux Tuſculames, maladie de l'eſprit, & mouuement non obeïſſant à la raiſon, Et ce ſont ire, courroux, triſteſſe, ioye, crainte & apprehention, en ſorte qu'il ſeroit beſoin d'imiter la

conſtance d'vn *Socrate*, lequel iamais ne s'eſmouuoit d'auantage à ce reſiouir ou contriſter, mais demeuroit en vne ſorte que ſi on ne peut attaindre telle perfection, au moins ſe reſiouir pluſtoſt qu'autrement : car la ioye corrobore les vertus, comme dit *Almanſoart* liure 4. & conforte les actions de l'ame, Mais non pas comme eſcrit *Pline de Chilon* Lacedemonien, lequel mourut de ioye, voyant venir ſon fils des ieux Olympiques, ou il auoit triomphé trois fois, liure 3. chapitre 6. *Aulugelle* raconte vne pareille hiſtoire que *Diegore Rodien* rendit l'ame deuant ſes trois fils, les voyant victorieux & couronnez en vn meſme iour. Ce qui eſt arriué ſemblablement à *Policrata* (ainſi que racompte *Plutarque* au liure des femmes Illuſtres) receuant le triomphe que ſes concitoyens luy faiſoient

pour auoir esté la seulle cause de recouurir leur liberté, & secoüé le ioug à *Diognetus* qui les tenoit assiegez. Si la joye qui de prime face semble estre tant salubre, & se neantmoins elle est si dangereuse.

Il est donc bien necessaire, comme i'ay dit de garder vne exacte mediocrité en toutes ses actions : car la crainte est d'autant & plus dangereuse, & principallement en la peste: car les pestiferez estant saisis de ceste crainte ou apprehention, bien souuent il n'en eschappe pas de cinquante, vn. Et pource i'ay dit cy-dessus, qu'il faut esuiter & fuir les lieux pestiferez quicõque aura peur: car par la crainte ce fait ce que disent les Philosophes, plus le feu est retiré en soy mesme, c'est à dire en son centre, & plus il fait voir son effet actif, aussi par icelle crainte & apprehention le

venin pestiferé est reuocqué & attiré plus subtillement & auec plus grãde rapidité au cœur, & aux autres partyes nobles, & trouuant la nature debile, par l'angustie & retraction des esprits & humeurs trop à coup, le venin ce glisse quand & quand, puis il ne cesse d'exercer sa tyrãnie iusques à ce qu'il ait gagné & destruict le point centrique de nostre vie, comme est le cœur, qui est le siege principal où reside les esprits vitaux. Quelqu'vn me pourroit repliquer que l'apprehention n'est point cause de receuoir la peste, attendu que les enfans sont sans aprehention, ne laissent de gaigner cette maladie; Ie respond qu'ils ont autre disposition, & les hommes capables de raison la peuuent gagner par l'apprehension, ainsi que i'ay dit. C'est ce que dit *Galien* au Commentaire 3. du troisiesme des Epidimies. Pé-

ſte eſt vne maladie laquelle en meſme temps,en meſme lieu,en aſſaut, & tuë pluſieurs: De meſme au liure la *Theriacque à Piſo*, dict, la peſte eſt comme vne mauuaiſe beſte, laqualle tuë & en eſtrangle pluſieurs,voire aneanty toute vne ville & cité. Ce qui a eſté veu depuis 43. à 44. ans d'vne noble & fameuſe Cité appellée Trente, ou fut tenu & celebré le dernier Concile. Nous voyons par là que le venin de tous les animaux qui rampent ſur la terre, n'eſt ſi dangereux & ne deſtruit tout le commun des hommes, comme fait celuy de la peſte. D'autant qu'vn animal quelque veneneux qu'il ſoit ne pourra offencer où tuër qu'vn homme ou deux à la fois, mais le venin de la peſte à vn ſeul moment en peut tuër mille voire dix mille, ſelon l'eſtenduë du venin. Outrece, ſi quelqu'vn deſdits animaux a picqué ou

mort l'homme, iceluy venin eſt cogneu par la playe, par les accidents, par la quantité ou qualité du venin, & par l'eſpece de l'animal. Ainſi que dit *Matheole* au Commentaire ſur *Dioſcoride* liure ſixieſme, chapitre 40. *Gordon* liure premier au chapitre des venins, & *Paré* liure 21. ſoudain l'on court aux remedes. De meſme en la maladie venerienne, bien qu'elle ſoit contagieuſe. Si eſt-ce que ce n'eſt que par attouchements ; mais la peſte eſt bien plus fine : car elle prend par le nez, par la tranſpiration des pores ſe communiquant aux arteres pour ſoudain s'attaquer aux eſprits vitaux & animaux. Au contraire de la groſſe verolle, laquelle à ſon ſiege pluſtoſt aux humeurs qu'aux eſprits. Eſtant dōc ce venin peſtiferé entré en noſtre corps, il exerce deux ou trois iours ſa cruauté aux parties interieures ; prin-

cipallement aux esprits ou facultés residantes és trois parties nobles. Puis apres il ce manifeste au dehors, & le plus souuent alors il ny à plus de remedes, & les pauures malades quelques fois auec tout cela cellent bien souuent leur mal de peur d'estre scandalisez, ne veulent mander les Chirurgiens, s'excusant sur ce qu'ils disent qui ne sçauent si c'est la peste.

Encore que bien souuent qu'ils ayent hanté & frequenté leurs parés, amis, ou voisins qui seront morts subitement, il leur semble toutesfois que ce soit sans cause, mais ils ne la cognoissent, ou ne la veulent cognoistre, Encore qu'ils voyent comme i'ay já dict qu'en mesme lieu, en mesme temps, d'vne mesme maladie, & d'vne cause commune telle chose se doiuent rapporter, dit *Galien*, à l'aïr infecté, & partant ceste maladie doit

estre appellée peste, vous deuez donc vous faire voir de bonne heure, afin que courriez aux remedes.

C'est icy le seul suject qui ma induit à vous escrire : car i'ay dit que si les remedes ont quelque vertu ou faculté contre le venin pestiferé, ils doiuent estre prins & baillez dés le premier iour, voire auparauant que l'on ce sente estre malade. Ainsi que dict *Claude Fabry*, au commancemẽcement de l'Epistre de son liure de la peste, mais quelquesfois l'on neglige les antidotes ou remedes combattant le venin, & ce pendant la maladie empiette estant tres-aguë, & precipitée en ses temps. Il conuient donc de mesme precipiter les remedes; puis que la peste ainsi que i'ay dict ailleurs, est tant muable en tout son progrez, de laquelle l'on ne sçauroit auoir vne parfaite cognoissance,

que par la ſeule experience, il faut auſſi vſer des remedes les plus certains, & experimentez. C'eſt ce que dict *Iean Damaſcenes* en l'Aphoriſme 7. & 34. qu'il faut vſer des choſes approuuez par experience, & ſur tout eſuiter la confuſion des remedes. Or tous les Autheurs anciens & modernes ſont d'accord que le meilleur de tous les remedes, & le plus approuué contre ceſte maladie, & auquel l'on recognoiſt plus d'effet, c'eſt *la Theriacque* de Veniſe, & celuy de Lyon, qui fut fait & compoſé l'an 1619. par *Louis de la Gryue*, Iuré & garde Apoticquaire en ladite ville. Comme dict *Matheole* au lieu ſus allegué, non pas celuy que les Charlatans & Baſtelleurs vendent, ains celuy duquel *Galien* a fait vn liure entier, recogneu & approuué auoit vn grand effet contre tous les venins,

& contre la peste, non seulement pris par dedans, mais aussi applicqué par dehors sur laposteme, que le vulgaire appelle improprement peste, mesme en faire vne emplastre pour applicquer sous la mamelle gauche, au lieu où l'on sent battre le cœur. Ce remede semble estre le premier & le dernier contre les choses veneneuses: Comme *Guy de Chauliac* le certifie traicté second, doctrine premiere, qui veut que ceux qui ont la Gangrenne, Il l'ordonne pour deffendre les vapeurs malignes & veneneuses, faisant vne emplastre sur la region du cœur du malade, & luy en faire boire en potion. Ce qui a esté dit auparauant luy, *de Galien* au cinquiesme liure des Facultez des simples. Et au liure de la *Theriacque Apiso* chapitre 18. & 27, a dict que tels medicaments, comme ventouses attire au

dehors tant par leur chaleur naturelle, que pour la similitude de leur substance, estant mise sur le venin & poison comme d'vn formage : chasse le poison de part en part, deuant soy. Le mesme *Galien* faisant desnombrement particulier des remedes contre la peste & les venins, dit que les plus insignes & exquis remedes sont la *Theriacque*, le *bol d'Armenie*, & la terre *Sigillee*. Asseurant que quiconques en a vsé de bonne heure en la peste qui lors estoit en la Grece, il n'est iamais succombé. Et tout ainsi, dit-il, que le feu purifie l'air infecté: ainsi la *Theriacque* est semblable a vn feu purgatif, altere & corrige la corruption pestillente preseruant de la peste, & la guerir estant jà presente, ce sont les mots de *Galien* au liure de la *Theriacque Apiso* chapitre 28. & au 9. des simples facultez, l'experiance

de ce

de ce remede à contrainct *Gordon* au chapitre des venins de l'ordonner cõtre la piqueure, & morſeure, de tous les ſerpēts; Meſme *Paré* en ſon 21. liure, en dict de meſme, ie croy qu'il là appris de *Gordon*. La *Theriaque* peut eſtre donc dit le vray à l'exitaire & contrepoiſon de la peſte, ainſi que ie l'ay recogneu par experience entre tant de malades par pluſieurs années, mais entre le peuple il eſt le moins priſé & eſtimé, & principallement entre les riches, delicats, & ceux qui n'ont appris de prendre breuuages & Medecines de mauuais gouſt, eux qui le plus ſouuent ont appris de commander & non d'obeïr, ne veulent prendre vn remede mal plaiſant, ne conſiderant pas le bien qui en peut reüſſir, & ſouuent il leur faut deſguiſer le gouſt, & en ce faiſant augmenter la quantité de drogues auſſi

mal plaiſantes, & diminuer la quãtité neceſſaires de celles qui operent le mieux, comme fait la *Theriacque*, ie ne laiſſeray pourtant de le bailler pour vn grand ſecret que i'ay recogneu par experience de ſon effect, ce remede ſe doit adminiſtrer, prendre ou bailler en ceſte façon. L'Hyuer aux plus forts & robuſtes dés le commancement de la maladie, iuſques à vne dragme & demie à la fois, auec de bon vin pur, & ce principallemẽt aux pituiteux, melancholiques & vieillars. L'Eſté à ceux qui ſont de complection chaude auec les eaux cordialles, comme *eau d'Ozeille, jus de Citron, eau de Pourpier, de Plantain, de Roſe, de Bugloſe, Bouroche, & de l'Aictuë.* Et ce principallement à ceux qui ſont choleriques, & ceux qui tiendront le milieu entre les deux extremitez. Eu eſgard aux ſanguains, pourront vſer

des eaux susdites auec la *Theriacque*, comme aussi de celles qui ensuiuent, comme *de Chardon benist, d'Euphraise d'Andiue, de Scariole, de Soucy, de Eulmaria, ou Reine des prez, de Chariophilata, de Pinpernelle, de morsure de Diable, Fenoüil, Scabieuse, Bethoyne, Scordion, & de plusieurs autres desquelles le nombre est infiny.* Eu esgard à leurs curieuses recherches. Et aux foibles, debiles, & delicats, comme aux enfans le poids d'vn demy escu, auec les eaux *Cordiales.* Et à ceux qui sont de moyenne nature, Eu esgard au sexe, comme aux femmes & Enuques, ou de semblable texture & complexion vn dragme, c'est à dire le poids d'vn escu à la fois; i'entends ceux qui seront des-ja espris de la maladie. Quelqu'vn me pourra objetter & dire pourquoy indiferamment, i'ordonne la *Theriacque* aux

femmes ſans faire exception de celles qui ſont enceintes, attendu que plu-ſieurs des anciens ont fait ſcrupule, ou dificulté de leur adminiſtrer, diſant que ſans auoir eſgard à la maladie, que la *Theriaque* eſtoit cauſe de les faire aduorter. A cela ie reſpond, pour ne point auoir de contention auec eux, ſur la compoſition d'iceluy *Theriaque*, pour ſçauoir examiner s'il y à quelques ingrediens, ou drogues qui ſoient prouocatiſues de chaſſer le fruit hors du ventre de la mere, auparauant le temps prefix de nature; Ie d'y que puis que de deux maux, il faut eſlire le moindre, ie ne l'adminiſtreray donc & bailleray à prẽdre qu'aux femmes groſſes qui ſeront deſ-ja eſpriſes de la peſte. Suiuant l'*Aphoriſme* 30. du liure 5. *Il eſt mortel qu'vne femme groſſe ſoit eſpriſe de quelque maladie aiguë, & fieure continuë.* Or la peſte

qui eſt, comme i'ay dit, vne des plus aiguës, il conuient donc s'il eſt poſſible ſauuer la mere ou l'enfant : Encore que peu ſouuent en la peſte telles choſes arriuent. Car nulle femme ou bien peu eſchappent d'icelles maladies, qu'eſtant groſſe ou enceincte qu'elle n'accouchent, ſoit au terme ordonné de nature, ou auant iceluy par la malignité du venin & chaleur eſtrangere, & eſtant accouchée pendant quelle ont la fieure, ils n'eſchappent ne la mere ne l'enfant. & ſi tant eſt qu'elles accouchẽt apres que la fiéure les aura laiſſee, elle ſont en auſſi grand danger quelles ont eſté, ayant la fiéure, ſoit à cauſe du trauail de l'accouchement, que auſſi pour quelque charbon ou thumeur quelles ont. Ioint qu'elles ſont encore auec les peſtiferez, il ſe pourra faire donc que pour quelques mauuais regime de

viure, & qu'elles ne sont encore hors de l'infection, ils ne leurs suruiennent quelques fiéures malignes, laquelle bien-tost cause la mort, ou vne grande indisposition, comme la gangrenne, laquelle aduient ordinairement en la partie en laquelle l'apostheme estoit, & speciallement és haines, laquelle partie est prochaine, la où nature veut ietter ce qui luy nuict, & bien souuent par ce grand desbordement tout à coup, il ce fait destruction de la chaleur naturelle en ceste partie.

A raison dequoy si quelques femmes eschappent de ce grand mal, elles se resouuiennẽt toute leur vie de la peste: car s'il y en a vne exempte de la mort, il en meurt trente, de mesme façon, toutes lesquelles choses i'ay veuë, recogneuë, & bien considerees en l'Hostel Dieu de Paris, & en

la Maison de la santé, ie diray donc que pour ceux qui ce voudront conseruer en temps de peste, & ne voudront prendre la *Theriacque*, toutesfois ils le pourront faire en la façon que i'ay dit, & mesme sans estre malades, il y a assez d'autres moyens qui ont esté baillez par d'autres que moy; ce ne seroit qu'vne reditte, de laquelle l'on feroit aussi peu d'estat que des autres; Mais bien ie bailleray si apres vne *Opiatte* auec autant d'effect comme elle est aisée à preparer & sans grand cousts, soit qu'on ayent pris la *Theriaque*, ou d'icelle *Opiatte*, il faut faire coucher le malade chaudement, l'vn ou l'autre remede, le fera suer, apres il sera essuyé, cecy est approuué de *Galien*, & *Gordon* le recite au chapitre 10. du premiere liure des fiéures, ou il dit qu'il y à deux sortes de sueurs en general, l'vne natu-

relle de laquelle la nature est allegée. Selon *Hipocrates* en ses *Aphorismes* & *Pronostic*, & c'est celles lesquelles viennent és iours Chritiques, toutes les autres especes de sueurs, qui n'allegent point la nature, ains en est molestée, sont dites *Simptomatiques.* Et pource, dit *Gordon*, que tant à l'vne que à l'autre, l'on doit essuyer le malade apres la sueur : car, dit il, si l'on n'essuye le membre auquel est la sueur, elle le corrompt principallement és fiéures pestillentielles, & pour ce la sueur est vn des plus certains signes de la guerison, estant faite par la nature, & aydée par les remedes pour la grandeur de la maladie : Car par icelle sueur ce fait éduction d'vne grande quantité du venin ; A raison dequoy nature estant deschargée elle expulse plus à son aise le reste, de ce qui la molestoit. Partant que le peuple

peuple ſe deſiſte de l'vne de ſes erreurs, qui eſt que voyant quelqu'vn malade en leur maiſon, le font promener au vent & au froid, au lieu de le faire chaudement coucher: car nature ne peut faire deux actions contraire en vn meſme temps; qui eſt de combattre le venin & de ſupporter vn exercice immoderé, par lequel le venin peſtiferé fait mieux ſa fonction, & en cela il eſt recogneu de ceux qui en ont vne experience iournaliere, que la difference eſſentielle, laquelle on peut dire par comparaiſon des autres accidens qui accompagnent la peſte, que dés le premier iour, voire à l'inſtant que le malade eſt frappé, il y a ordinairement leſion & l'abolition de toutes les facultez & actions du corps; De telle maniere que le malade à peine ce peut il ſouſtenir, comme s'il auoit eu la

torture ou queſtion extraordinaire. I'ay dit cy-deuant qu'il falloit fuir & eſuiter les lieux infectez : Toutesfois ie conſeillerois volontiers aux plus aſſeurez, eſuitant les execez, gardant vn bon regime de viure, & ſe deſpoüillant de toute crainte & triſteſſe, vſant de quelque preſeruatif, de ce tenir en leur maiſons,afin de conſeruer leur famille, ne leur donnant terreur, & pour preſeruatif, il ſemble que ceſtuy-cy doit ſufire. *Il faut prendre vne once de bonne Theriacque de Veniſe*, comme i'ay dit, *& non pas de celuy qui eſt nouueau faict*, mais bien de quatre ou cinq ans, auec vne demie once de bon *Metridat, de la poudre de racine d'Angelique, d'Enula Campana & de Bol fin* de chacun deux dragmes, *conſerue de fleurs de Romarin, de Violette, de Bouroche, ou Bugloſe, de Bethoine, & de Scabieuſe*, de chacune

vne once, *du Saffran* demy dragme, y adjouſtant *du Bezoüard vn ſcrupule*, c'eſt la troiſieſme partie d'vn gros, auec vn grain ou deux de *Muſc*, apres l'on gardera cét *Opiatte* dans vne boëtte bien cloſe pour en vſer tous les matins en temps de peſte, la groſſeur d'vne auelaine, de laquelle meſme l'on peut faire vne liqueur diſſoudant vne demie once d'icelle, auec vn demy ſeptier de bon vin au temps *d'Hyuer*, & aux complexions pituiteuſes & melancholiques, pour prendre à deux fois, & en *Eſté* auec de *l'eauë Roſe*, ou des eaux *Cordialles*, ainſi que i'ay dit, aux complexions bilieuſes & ſãguines. De laquelle liqueur l'on ſe peut frotter tous les iours, auãt que ſortir de la chambre, à ſçauoir *les haines, les aiſſelles & ſous la mamelle gauche*, comme i'ay dit ou l'on ſent battre le cœur. Et apres ſi les reme-

des ont quelque vertu ou faculté contre la peste, il ne faut craindre pour tout le iour, il ce pourra faire que quelques-vns diront que ie sçay que ce remede, & que i'en fais comme d'vne selle à tous cheuaux ; ie leurs responds deux choses. La premiere est que i'ay voulu imiter Maistre *Iean Gœurot*, Docteur en Medecine, & Medecin du grand Roy *François* premier du nom, lequel en vn traicté de la peste n'auoit pour tout remedes preseruatif qu'vn ou deux, dont il est à propos que ie les rescites. *Prenez, dit-il, chez l'Apothicaire pour trois deniers de bol d'Armenie, & le mettez en poudre, laquelle faictes tremper vne heure ou deux en eau de Vinette, puis le laissez seicher à l'ombre.* Et de rechef le mettre tremper en eau de *Vinette* par trois ou quatre fois, en le laissant tousiours seicher, comme

dict est, & le garder en vn sachet de cuir pour en vser si mestier est, elle se garde longuement. Item prenez racine de *Souchet* seichees à l'ombre, du *Saffran*, de la graine de *Moutarde*, autant de l'vne que de l'autre, mettrez ces choses en poudres & incorporées, auec iceux du *Metridat*, autant d'vn que d'autre d'iceux, auec fort vinaigre, en maniere d'*Opiatte*, & la gardez en vne boëtte, ou en maniere de *Trochisc* seichees à l'ombre, & en vsez le poids d'vn escu, auec vn doigt de vin, & autant d'eau *rose*, il ne faut pas, dit l'Autheur, auoir tant d'esgard à la fiéure, en baillant des remedes de qualité chaude, qu'à la cause d'icelle. Et és iours ensuiuans, ne laissera pas d'en prendre loin du repas, comme enuiron vne heure de ladite poudre de *bol d'Armenie* vne fois le iour seullement, auec *Sirop de Ly-*

mons, eaux *de Vinette*, ou de *morſus Diaboliq*, ou *Souchet*, & de *Chardon beniſt*. La ſeconde raiſon ie dict que c'eſt aſſez d'augmenter ou diminuer la quantité ſelon la malignité du venin; ſelon la force du corps, ſelon la complexion d'iceluy, ſelon l'aage, & ſelon la ſaiſon de l'année, ie ſçay bien qu'il y à trois genres de medicamẽs, leſquels ſelõ *Guy de Chauliac* en ſon traicté 7. doctrine premiere, chapitre 4. de l'authorité de *Galien*, au 5. des ſimples, & *Auerrois* au cinquieſme colliger, chapitre 3. diſent que les medicaments opperent en ceſte maniere, les vns par leurs qualitez elementaires comme eſchauffer, ou de refroidir, les autres par ce qu'ils ſuiuent leſdites premieres & ſont appellées ſubſtantielles, comme celles qui ont à repercuter, ou repouſſer, à tirer, reſoudre, ramollir, mondifier,

r'engendrer chair, & appaiſer la douleur, Et les troiſieſme ont à faire leſdites actions en certaines parties, comme auſſi en certaines maladies, leſquelles ſont dites operations, vertus ſpecifiques ou formelles, comme ſont les medicaments purgatifs, & ceux qui font voir clair, ſous leſquels genre ie croy que les alexitaires ſont contenus ; & partant il ſemble que la *Theriacque* ſoit bonne pour tous, puis quelle à ceſte proprieté de combattre le venin.

Quelqu'vn dira pourquoy ie leur ay conſeillé de ſe tenir en leur maiſon, veu que i'ay dit qu'il faut fuir les lieux peſtiferez, i'ay dict cecy pource que la peſte ny les autres maladies contagieuſes n'ont point de lieu particulier, mais nous voyons par experience, que le venin non ſeulement peſtiferé : Meſmes les autres auſſi ſe

rendent habituels de peu à peu a noſtre nature, telle choſe eſt aſſez manifeſte à ceux qui ſont iournellemẽt auec les peſtiferez, & ne deuiennent point malades: Nous voyons auſſi par les hiſtoires que *Metridates* Roy de Põt, d'où eſt appellé le *Metridat*, apres auoir perdu vne grande bataille, ne voulut que ſon ennemy triõphaſt de luy, il ſe voulut faire mourir par vn deſeſpoir, il ne ſceut trouuer vn venin aſſez fort pour s'empoiſonner, à cauſe qu'il auoit eſté nourry de tout temps aux venins. Ie ne ſouſtiẽt pourtant qu'il ne faille s'abſtenir (s'il eſt poſſible) de hanter & frequenter auec les peſtiferez, & ſuiure le conſeil des anciens, *qui ont dit, toſt partir, loin fuir, & reuenir tard*, & auec ce il faut touſiours auoir le vent de la peſte au dos, & l'aquilon à la face: Cela eſt bon, mais afin qu'ils ne ſoient

deſpourueus

despourueus d'armes pour combattre leur ennemy s'il les vient attaquer. Et pource ils doiuent porter quelques remedes ou preseruatif, d'autant que la peste entre les plus sains & asseurez, est à craindre. Comme dict de *Nansel*, en son liure de la peste; c'est pourquoy Monsieur *Pigret* autheur de nostre temps en vn petit traicté qu'il à fait de ceste maladie, à bien dict que la peste estoit vne indisposition, qui cherchoit vne santé à se mettre, comme est celle qui est tres-maligne: car en peu de temps elle tuë le patient; Et pource les anciens l'ont appellée par derision trousse galand: d'autant que les plus forts & robustes sont les premiers terrassez, où du moins leur laisse le caractere ou marque de sa malignité, comme amegrissement ou marasme de tout le corps, ou de quelque partie, oublian-

ce, ou perte de memoire, voire quelquesfois de leur propre nom, conuulſion, ou l'eſion du mouuement, aueuglement, ou du moins perte de l'vn des yeux, quelques vns ont vne clodicquation perpetuelles, autres deuiennent hydropiques, les autres paraliticques : Et ſemblables indiſpoſitions que i'ay veuës en l'Hoſtel Dieu, en l'an 1596. il y auoit vne grande peſte pour lors, & en la Maiſon de la ſanté, en l'an 1606. & 607. leſquelles indiſpoſitions arriuent à ceux qui pour la debilité de la nature & la quantité & malignité du venin. Ce fait des criſes imparfaites, leſquelles font naiſtre aſſez d'autres maladies ou accidens qui ſeroit impoſſible de racompter, tant ceſte maladie redoutable eſt à craindre. Comme dit *Hipocrates* au liure des Epidimies, parlant de ceſte peſte qui fut de ſon temps

en *Cranon* ville de Grece, dict qu'il y auoit des charbons qui des-accouploient les ioinctures, il semble donc que ceux qui s'enfuient font bien, mais d'autre costé il leurs arriuent vne grande incommodité & danger: car voyant quelqu'vn malade de la peste en leur maison, comme maris, femmes, ou enfans, auec raison ils preferoient leurs vies à l'amitié qu'ils doiuent à leurs parens, ils quittoient tout & s'enfuyoient de leur maisons, mesmes de la ville de Paris, & estant au lieu ou ils vouloient aller ils deuenoient malades esloignez de tout secours & remedes, ne pouuant apres trouuer le chemin assez court pour reuenir en leurs maisons, ou estant reuenus trouuoient tout mort, & eux en grand danger, pour n'auoir esté secourus assez promptement. I'en ay veu d'autres lesquels voyant la peste

commancer en ceste ville s'enfuyoiét, & ne reuenoient que de six mois, ou vn an apres, ils ne laissoient pourtant de deuenir malades & mourir de la peste, Entr'autres vn ieune Aduocat ayant peur de ceste maladie qui estoit à Paris, il s'enfuit à Poictiers, & reuenant six mois apres il fut frapé, & en mourut, il est enterré à S. Medard. De mesme i'ay veu quelques-vns de mes seruiteurs, en l'an 1606. Ayant eschappé le peril d'estre malades au milieu de bien deux mille qui auoient esté en la Maison de la santé, & l'année ensuiuant ny en ayant que vingt, il gaigna la peste. Il est vray que ce fut pour vne trop grande abstinence: car il ce vouloit mesler de jeusner attendu que c'estoit en Karesme.

De maniere que la gourmandise, ny la trop grande abstinance ne con-

uient en ceste maladie, ains faut garder vne mediocrité en toutes les actiõs du corps, afin de n'agiter & esmouuoir les humeurs, & esprits. Vous voyez ceste maladie est estrange, & pour neant ne luy doit-on attribuer vne cause supernaturelle ; D'autant qu'en toutes les autres maladies, il ne se voit des euenemens miraculeux, prodigieux, & si estranges : De sorte que ceux qui ont recogneu ceste maladie par experience, la peuuent admirer, & dire qu'elle peut constituer vn 4. genre de maladies, Eu esgard à sa cause primitiue, attendu que l'essence d'icelle consiste en la fiéure pestillentielle, laquelle ne peut estre definie que par ces accidens, ainsi que i'ay dit cy-dessus. Car il ce voit des meres que selon la charité & amitié qu'elles doiuent à leurs enfans, ne les veullent laisser, bien qu'ils ayent trois ou qua-

tre grands charbons auec la thumeur ou apostheme, que le vulgaire appelle improprement peste, soit quelle soit és esmontoires des trois parties nobles, comme du cerueau, derriere les oreilles, du cœur, sous les aisselles, & du foye, és haines, ou quelles soit en quelques autres parties deriuant d'icelles, ou la force de la nature, la debilité du venin, & la faculté expultrice des parties nobles ; en laquelle se venin auoit esté jetté; Neantmoins ne laissent à leur bailler la mamelle iusque à la mort, mesme pendant tout le temps de la maladie, couchant au prés d'eux auec les autres pestiferez, au bout de tout cela ils sortoiét de la Maison de la santé, sans gagner aucun mal. De mesme aussi, il se voit quelque mere malade & les enfans se porter bien, ne cessent de taicter leur mere pendant leur maladie, les meres

mourir & les enfans n'auoir point de mal, cela n'est semblable à la maladie venerienne, veu qu'vne femme baillant la mamelle huict ou quinze iours, estant malade de ceste maladie, à vn enfant qui sera sein, icelle luy baillera la verolle, autant en est-il d'vn enfant verollé peut bailler la verolle à vne femme qui ne l'aura point, en autant d'espace de temps.

Quelqu'vn me pourra dire ce n'est point vne chose estrãge que la peste ne se point gagne par contactu, puis que generallement elle n'est cõmuniquée par distance, qui est celle laquelle doit estre estimée la plus maligne. Comme celle que rapporte *Guy de Chauliac*, au traicté 2. doctrine 2. chapitre 4. ou il dict qu'elle occupa tout le monde, & a peine laissa elle la quatriesme partie des gens. Puis donc que le mesme Autheur a dict en son

chapitre ſingulier, que nous eſtions comme les enfans au col du Geant, & que nous voyons ce que le Geant voit, & quelque choſe plus que luy; Il me ſemble qu'il veut dire que nous voyons ce que les Autheurs ont eſcrit, & ceux qui ſont venus apres ſes premiers, & les experiences qui ont eſté faites par nous meſmes. Il eſt donc raiſonnable que ie die ce que i'ay veu de la peſte en moy-meſme: car ſe ſeroit eſtre trop temeraire faire comme quelques-vns, leſquels pour ce cuider ſeparer du commun & ce faire eſtimer plus que les autres qui auparauant eux ont methodiquement pencé & medicamenté les malades de la contagion, ils diſent n'en auoir point eſté malades, penſant parce moyen, ce leur ſemble, qu'ils ſerôt plus recherchez du peuple, & eſtant preſomptueux de ce faire acroire qu'ils ont quelques

quelque remede ; duquel ils vſent pour ce preſeruer ; Teſmoin celuy-là qui c'eſt voulu meſler d'eſcrire ſur la peſte, où il parle d'vn cataplaſme qu'il dict eſtre de l'Hoſtel Dieu, lequel eſt propre pour les charbons, mais nõ pas en la façon qu'il l'ordonne : car au lieu de beure qui eſt fort propre pour ſuppurer & relaxer, il y adjouſte de l'eauë pour oſter le beure, s'il eſtoit bon Praticien & auſſi grand Philoſophe qu'il à opinion de ſoy, il trouueroit que le propre de l'eauë eſt de condenſer & repouſſer le venin au dedans, il dit auoir demeuré en l'Hoſtel Dieu de Paris, ie le croy bien pour y auoir couché, mais pour y auoir ſeruy & pencé les malades de la contagion, ie ne le puis croire, ſon cataplaſme le teſmoigne aſſez : Au moins ſi auant que de l'eſcrire, il ce fut enquis de ceux qui le ſçauent bien

faire, il euſt appris quel eſt la compoſition, il y a aſſez d'autres abſurditez, qui meriteroient bien d'eſtre corrigez, mais ie le laiſſeray faire à quelque Bachelier en Medecine. Ie dy donc que pour ceux qui diſent auoir vn remede particulier, duquel ils ſe vantent de ſoy preſeruer ſans en bailler la deſcription au public, telles choſes ſent pluſtoſt ſon charlattan & trõpeur, auquel l'on ne ſe doit fier ny eſperer vn aſſeuré ſecours pour le ſoulagement d'vne republique attendu que la peſte ne fait point eſlection ny acception de perſonne.

C'eſt pourquoy moy ayant eu la peſte, dés l'année quatre-vingt ſeize, eſtant auec mon Maiſtre *Hamelin*, à l'Hoſtel Dieu qui pour lors eſtoit employé à pencer les malades de la contagion en ceſte ville de Paris. La partie en laquelle i'ay eu la maladie, me

ſert de pronoſtic certain qu'il doit arriuer vne année peſtillentielle. Ce que i'ay experimenté aſſez de fois, en l'année 1606. 607. & 619. Par de grandes douleurs que ie ſentois en icelle partie, ſans qu'il y ſuruint thumeurs ny aucune inflammation. Et alors que mes douleurs augmentoient, auſſi faiſoient le nombre des malades. Moy eſtant eſbahy, & pour me rendre plus certain, ne trouuant point ce me ſemble de raiſons naturelles, ie me ſuis enquis de pluſieurs, leſquels auparauant, & en diuerſes années auroiēt eu la peſte s'ils ſentoient quelques douleurs, ils m'ont dit la meſme choſe; Moy donc autant aſſeuré, qu'eſtonné, i'ay mis en auant ce que ie n'ay leu, ny oüy d'aucun autheur, & partant ie laiſſe a philoſopher aux plus curieux ſur ce ſujet: car il ne ſe faut point eſtonner ſi

entre toute la matiere de Chirurgie, l'ō a moins escrit de la peste, pour trois raisons. Pource que peu de bons Chirurgiens y vont, moins en reuiennent, & encore moins en escriuent : d'autant qu'il n'appartiẽt qu'à ceux qui en ont eu l'experience d'en pouuoir bien parler. I'ay dit cy-dessus, que l'on pouuoit gaigner la peste deux fois en vne mesme année, que cela soit rare, si c'est il veu & la reigle n'est iamais si generalle qu'il ny ait quelque exception. Il arriuent donc que quelques-vns apres que leur maladie aura coulé vn mois ou six septmaines, allant, venant & faisant leurs actions accoustumées, mangeant bien, & ne beuuant point mal, il leur prend vne fiéure en vingt-quatre heure, ou du moins en trois iours ; & sans cause manifeste ne laissent de mourir : ie ne sçay si ie dois appeller cela peste, il semble que oüy

auec Monſieur *de Nanſel*, lequel en l'an quatre-vingt vn, a doctement & amplement traicté de ceſte maladie, & dit que telle choſe ce doit attribuer à la fiéure peſtillentielle, ſpecialement à ceux qui demeuroient trop long-temps aux Hoſpitaux, & qui negligent d'en ſortir lors qu'il ny ont plus affaires, pource que le venin y eſt bien plus grand pour la quãtité des malades, & en effet les charbons & apoſthemes ſont plus grands eſdits Hoſpitaux, & beaucoup plus dificile à guerir qu'il ne ſont pas és maiſons particulieres. C'eſt pourquoy ceux qui ont le moyen font bien de demeurer en leurs maiſons & ſi faire pencer.

Puis donc que mon intentiõ n'eſt autre que ſeruir, au public, ie l'aduertiray encore de ce que ie recognois luy eſtre propre ; il y a pluſieurs er-

reurs entre le peuple, qui bien souuent sont cause de les faire perdre: c'est que les vns estans malades ne font pas sçauoir qu'elle est leur maladie, ce font bien souuent purger sans l'ordõnance d'vn docte Medecin, qui seroit tres-necessaire en ceste maaldie.

C'est dequoy l'on cestonne de la ville de Paris, qui est tant celebre, de ny auoir point de Medecins pres les malades de ceste maladie, soit aux Hospitaux où és maisons particulieres; S'il plaisoit à Messieurs de la Police, & à Messieurs de la Faculté de Medecine, y enuoyer toutes les années que ceste maladie arriue en ceste ville de Paris, deux Bacheliers, afin d'apprendre quelle est l'essence de la peste, & en quelle partie noble elle à le plus souuent son siege ou quelle choisit pour son sujet.

Et aussi qu'elles sont les differẽces des

fiéures peſtillentielles ; combien elle ſont, enquoy & comment elles different des communes, & ce faiſant Dieu en conſerueroit quelqu'vn, ainſi qu'il a fait de moy, pour inſtruire ceux qui y ſeroient employez apres, & de ce il leur en arriueroit vne benediction qu'ils receuroient du peuple.

Car il eſt tres-dangereux quand ceſte maladie regne, de ce mettre entre les mains de quelques charlatans, deſquels en baillant de l'argent ils prẽnent quelque poudre, ou autre drogue, comme *Anthimoyne, Coloquinte, graine de Lierre, Eſpurge, & vne autre drogue qui eſt aſſeZ commune entre le peuple qu'ils appellent Cotignat de Lion*, lequel deuroit eſtre deffendu par la Faculté de Medecine, aux Apothiquaires & Eſpiciers d'en vendre ſi promptement qu'ils font à la ruine du public; Et autres ſemblables, leſquels peuuent

estre dits venins, entant qu'ils ruinent la nature au lieu de la soulager : car ils causent vn grand flux de ventre & vomissement en mesme temps, ce qui tesmoigne assez leur insalubrité, à la difference du medicament purgatif propre, lequel choisi & fait eslection de l'humeur superfluë, par le moyen de la nature interuenante, en ce conflit jette, l'humeur & quant & quant le medicament hors du corps : Ce que ne font pas ces drogues cy-deuant nommez, lesquelles sont mises au rang des venins. Comme dit Monsieur *Greuin* au second discours des facultez & vertus de *l'Anthimoyne*.

C'est pourquoy nous auons veu plusieurs pestiferez ayant prins telles poudres au bout de vingt-quatre heures ou le troisiesme iour precipitez au tombeau, au lieu de ses drogues veneneuses, cy-deuant dictes, il vaudroit

mieux qu'ils vsassent de la poudre suiuante, de laquelle l'on pourra faire des tablettes, elle est fort preseruatiues & confortatiues. *Il faut prendre du Chardon benist, ayant esté seiché à l'vmbre, & le reduire en poudre, de la semence de Citron, des fragmens de Yacinthe, aussi puluerisez, les testes des Escreuisses de riuieres, de los du cœur d'vn Cerf, poudres de perles, du Saffran, & fleurs de Muscade, Cinamome ou Canelle de la meilleure, rasure d'Yuoire, de chacune partie esgalle, racine d'Angelique, la moitié de l'vn dessusdites, du Sucre, & de l'eaue de Buglose, quantité suffisante pour en former des tablettes que l'on vsera vn petit tous les matins, enuiron la pesanteur de deux ou trois dragmes, en sortant de la chambre.* Ce remede sera plustost propre pour les riches que pour les pauures, qui n'auront le moyen de

l'auoir, au lieu duquel il vseront de celuy-cy. *Il faut prendre du bol d'Armenie le plus fin, laué plusieurs fois en eau Rose, & desseiché auec la dixiesme partie de racine d'Angelique en poudre, dequoy l'on vsera l'hyuer auec vn petit de vin, & l'Esté auec du suc d'oseille, ou de la decoction d'icelle*, l'on pourroit faire encore la recepte suyuante. *Il faut prendre au mois de Iuin, du Chardon benist, Pinpernelle, Scabieuse, Gentiane, Souchet, autant de l'vn que de l'autre, fleurs de Buglose, Rose rouge, de la petite & grande Ozeille, morsure de Diable, deux fois autant que des autres, faut mettre tout tremper en vin blanc, & eau Rose partie esgalle, selon la quantité des herbes, lesquelles il les faut piller auparauant de les mettre en la chapelle, ou alambic vne nuict, apres le mettre dans vne chapelle, y mettant auec les autres choses, pour vne liure de-*

my once de bol d'Armenie fin, en poudre, & lors que l'aurez distillé pour vne pinte d'eauë, y adiouster le poids d'vn escu de Saffran, auec demy once de Sandal cytrain, en poudre, puis mettrez ladite liqueur dans vne fiolle bien close, pour la laisser vn mois au Soleil; Ceste eau est fort excellente pour donner au malade incontinent apres qu'il aura esté frappé de la peste, à la quantité d'vne once ou deux, selon la force du patient, y adioustant à l'heure que l'on la veut prendre, vn peu de sucre & de canelle en poudre.

Où bien l'on pourra faire ceste eauë, laquelle est tres-excellãte & doit estre appellée *Theriaqualle. Il faut prẽdre de la Sauge, quatre onces, Lauande, Apsinte, Marjoleine, Pinpernelle, Valerienne, Melisse, Chardon benist, Tormentille, de chacun demy once, de la Ruë, Rose rouge, de chacun six once, racine de Gencienne, Angelique, Zedoire, de cha-*

cun six once, racine daunée de Bistorte, de Rapontique, de chacune demy once, grenes de Genieures, grenes de Laurier, Coriendre preparée de chacune vne once, bol d'Armenie, terre Sigilée de chacune vne once, & fleurs de Bouroche ou Buglose de chacune vne once, noix Muscades, Coral blanc, Giroffles, grene de Paradis, Gimgembre, Po ure blanc, Galanga, Canelle Macis de chacune vne once, bois Dalois, Coral rouge de chacun vn gros, de Spicanardy, Cucubs, Cardamome de chacun vn gros, & du Saffren demy gros, Theriaque, Metridat de chacun six onces. Broyez ce qui ce doit, & laissez tremper le tout par l'espace de huict iours, dans quatre pinte d'eaue de vie distillez par deux fois, dans vn vaisseau de verre bien bouché, puis le tout au bin de Marie auec vn lambic de verre, cela fait l'on en vsera le matin trois heures auant manger,

vne once auec du vin, & pour ceux qui seront frappez, il leur en faut bailler vne, deux, ou trois once: selon la force, aage, complexion, & sexe, pour les faire suer. Ceste eau conforte les sans & resiste merueilleusement au venin, ce remede fut administré au peuple de Lyon en ceste grande peste, qui aduint l'an 1564. Dequoy le peuple receut vn grand bien, & mesme de s'en frotter la face, les mains & le nez, celuy sera vn grand preseruatif. Ceste eau se doit faire au mois de Iuin, pource que les herbes & fleurs ont plus de vertu, i'ay fait distiller cet eau en l'an 1619. de laquelle ie faisois prendre à tous les malades que j'allois voir.

Il y en à d'autres lesquels sans cognoistre leur maladies, se vont incontinant faire seigner, tout au contraire de bien: car encore que la seignée fut

bien faire, si est-ce pourtant qu'elle n'est pas tousiours necessaire à la peste, si elle n'est faite en temps & lieu, & en certaines personnes. Comme aussi és propres parties ou il conuient la faire : d'autant qu'il se voit des années pestillentielles, esquelles en quelques personnes que ce soit la phlebothomie n'est point conuenable, comme aussi en certaines annees la purgation est du tout contraire, & en toutes années pestillentielles, ny l'vn ny l'autre de ces deux remedes ne sont gueres propres, s'ils ne sont administrée par gens doctes & experimentez en ceste maladie: car de plus de deux mil qui sont entrez en la maison de la santé, & de bien huict cens qui en sont sortis, il n'en a pas esté seigné vingt, pource que nous n'auons pas trouué que la seignée leur fust beaucoup profitable, en ceste année-

là; le dit eſtant fait à cauſe de la fiéure peſtillentielle : car apres que l'apoſtheme eſtoit ouuerte, & auoit coulé quelque temps s'il ſuruenoit d'autres maladies ou accidens, nous ne faiſons poinct de dificulté de les ſeigner & purger.

Car qui ſeigneroit ou purgeroit vn malade de la peſte, ayant vne apoſtheme ouuerte ſans neceſſité vrgente ce ſeroit mal operer, d'autant que l'on peruertiroit nature faiſant retraction du venin du dehors au dedans: Ie ne veux oublier à dire que i'ay recogneu vne grande erreur entre les auaricieux, leſquels preferent leurs biens à leur vie, & quelques-vns de leur famille eſtant morts de la peſte en leurs maiſons, ne tiennent compte de les faire nettoyer, ce fondant ſur vne autre erreur trop commune entre le peuple, qui eſt comme ils

difent, qu'apres que le corps mort n'eſt plus en icelle maiſon, le danger en eſt dehors & qu'il emporte le venin & le mal quand & ſoy ; ce qui eſt vne abſurdité tres grande, comme dit Monſieur *Ioubert*, en l'explication des doubtes ou ambiguitez de ſon traicté de la peſte, chapitre 3. ou il dit, que tant que la chaleur naturelle à de puiſſance pour reſiſter au venin, iceluy en eſt plus rabbatu : car alors qu'elle eſt eſtaincte, le venin en eſt beaucoup plus dangereux, & la charongne du corps mort de la peſte rend la maiſon plus infectée; c'eſt pourquoy il la faut faire nettoyer, enſemble tous les meubles, comme draps, laines, linges, bruſler les vielles nattes, & meſme ouurir les coffres, & eſuenter tout ce qui en ſoy peut contenir tant ſoit peu d'aïr ou vapeur qui peut eſtre ſuſceptible de

la peste: D'autant, comme dit *Aristote* & *Plutarque* au liure premier des propos des Philosophes, chapitre 10. il ny à rien de vuide que le vuide mesme, & à faute de ce ils sont tous estonnez que la maladie rescidiue en leurs maisons, la mesme année ou celle d'apres, comme nous auons assez de fois veu: c'est donc mal argumenté & la consequence ne vaut rien de dire que les corps morts de la peste estant hors du lieu ou ils sont morts que le venin en est hors. Car si cela estoit il n'en mouroit iamais qu'vn en vne mesme maison, ce qui se voit du tout contraire: car non seulement il ce voit toute vne famille plustost mourir ou estre malade de ladite maladie, en diuerses maisons, que non pas des estrangers, ce qui aduient à cause de la proximité des complexions & consanguinité des humeurs,

aussi pour l'amitié qu'ils ce portent ils ne le peuuent empescher de se voir & frequenter, ce qui est tres-dangereux entre toutes personnes, mais encore plus entre les parens.

Ce n'est pas assez d'auoir nettoyé la maison, & de ce tenir nettement il faut encore faire quelque parfuns & subfumigations, afin de chasser & corriger la qualité maligne de ce venin, jà introduit en ce lieu, mesme aussi pour empescher que le mauuais aïr ny vienne dauantage, car ceste maladie est sujette à recidiuer par la negligence de ceux qui mesprisent sa malignité ; C'est pourquoy il ne faut obmettre à dire qu'é l'Esté, ou en saison chaude, & lors que le vent de Midy souffle elle est plus contagieuse, & semble estre moins mortelle, & neantmoins il y a icy vne contrarieté pource que les porres du cuir estans

ouuerts la qualité maligne se peut introduire aux parties nobles, ainsi que i'ay dit, Et tout de mesme que le mal a esté contracté il peut estre reietté par le moyen de la sueur & l'ouuertures desdits porres és saisons chaudes : Et pource on peut conclure que la peste est plus contagieuse l'Esté, & moins mortelle, & l'Hyuer elle est plus mortelle pour ceux qui en sont espris, & moins contagieuse pour le general : car l'aïr froid fait le bien & le mal, il fait le bien pour empescher que la contagion ne se communique pas d'vn corps à l'autre si aisément, mais il tuë celuy qui est frappé, pour deux raisons, la premiere pource que bouchant les porres il reuoque le venin au dedans, & la seconde il empesche la sueur, encore qu'elle vienne en vn iour crityque, & pource il faut l'Hyuer tenir la cham-

bre bien chaude ou eſt le malade, & l'Eſté fermer toutes les feneſtres qui ont leur regard ou ouuerture vers le midy, & au contraire ouurir celles qui ont leur aſpect vers le ſeptentrion, apres cela l'on pourra faire rougir des grais & jetter du vinaigre deſſus, comme auſſi l'on pourroit faire bruſler toute ſorte de bois odoriferans, *comme le Cyprés, le Genieure, le Geneſt, le Sapin, le Pin, le Laurier & le Serment; comme auſſi quelque caiſſe ou tonneaux auſquels auroient eſté des gommes aromatics ou ſemblable, la Therebentine, la Roſine, la Poix*, l'on pourra prendre auſſi toutes ſortes d'herbes fortes & odoriferantes, comme *le Romarin, la Sauge, le Baume, la Mariolaine, le Tain, l'Yſope, la Ruë, le Fenoüil, la Meliſſe, & ſemblable*, deſquelles l'on fera bruſler toute verte pour en receuoir vne fumée; l'on les peut auſſi faire

boüillir auec du vin, ou vinaigre pour jetter sur les grais, ainsi que nous auõs dit, l'on pourra encore faire vn autre parfun fort aisé, duquel la vapeur est suaue, douce, & cordialle. *Il faut prendre de l'eau Rose & du bon vin vermeil partie esgalle pour mettre tremper dedans des escorces de Citrõs, ou d'Oranges, auec des cloux de Girofles, cela fait soit mis sur vn rechaut, & que le feu ne soit point trop grand, il resultera vne vapeur, de laquelle la maison sera embaumées.* Il me semble que c'est assez vous donner de remede que de vous aduertir des fautes d'autruy, vous disant que deuez promptement vous mettre entre les mains de ceux que vous estimez estre capable, & qui ont vne grande experience de ceste maladie. Pourueu que vous vous fiez du tout en eux; Comme dit *Guy de Chauliac*, le malade guerist plustost ayant fer-

me fiance en ſon Medecin, ou Chirurgien, mais il y en à beaucoup qui font le contraire, reſſemblans ſans comparaiſon, comme dit *Tagault* au ſecond liure, chapitre 11. aux chiens enragez, qu'ayant acquis l'eſtat de leur maladie, dictes des Grecs Hidrophobie, c'eſt a dire peur de l'eau, laquelle eſtoit leur ſeul & meilleur remede. Au contraire d'en approcher ils s'enfuyent, & meurent en ſe miſerable eſtat: Ainſi le peuple plus il eſt affligé, & plus il eſt aueuglé, il faut croire que c'eſt Dieu qui nous veut punir d'auantage pour l'expiation de nos fautes. C'eſt ce que les anciens Romains firent vn iour apres que la Medecine auoit eſté delaiſſée l'eſpace de quatre cens ans, Il ſuruint vn expert Chirurgien à Rome nommé *Anthonius Mußa*, lequel pour guerir les mẽbres gangrenez & pourris, vſoit de

fer & de feu, comme il eſt vray que les plus doctes & expers Medecins & Chirurgiens ne peuuent pas touſiours obtenir ce qu'ils deſirent à l'vtilité du malade, & à la volonté des aſſiſtans, auſſi ce peuple conçeut vne telle animoſité contre ce Chirurgien, qu'ils le lapiderent au champ de Mars, & apres la neceſſité fut d'eux autant regretté qu'ils eurent d'enuies de le lapider. Maiſtre *Ambroiſe Paré* en ſon 22. liure, chapitre 50. Parlant d'vne grande peſte qui fut à Lion, racompte bien que les habitans d'icelle ville euſſent affaire de Medecins & Chirurgiens, ſi eſt-ce qu'vn iour ils ne laiſſerent de les vouloir aſſommer à coups de pierres, il m'eſt arriué ſemblable choſe allant de nuict en la ruë ſainct Anthoine voir quelques malades, ſuiuant le mandement de Monſieur Miron, alors Lieutenant Ciuil, en l'an

1606. lequel c'eſt acquiſt par ſa vertu le tiltre de pere du peuple, ainſi (de Mr. le Lieutenant Ciuil, l'an 1619. à fait de meſme) legitime heritier de ces vertus & dignitez au ſoin qu'il a eu de la police, le peuple me fit courir en ceſte annee plus de dãger de mourir de coups de pierre que ie n'ay eu de mourir de la peſte. C'eſt pourquoy voyãt que Dieu ayant appaiſé ſon ire en ce temps, il fera la grace à ſon peuple de cognoiſtre & ſçauoir de combien il eſt obligé à ceux qui pour ſauuer leur vie, ſacrifient & expoſent la leur : car le plus ſouuent en ceſte maladie, le pere laiſſe & abandonne le fils, le fils laiſſe le pere, la femme le mary, le frere le frere, comme auſſi le mary, la femme, & bien ſouuent le pere & la mere leurs enfans, En ſorte comme dit *Guy de Chauliac*, au lieu cy deſſus en ceſte maladie, les malades ſont enſeuelis ſans

Prebſtre,

Prebstre, le seruiteur quitte son maistre, la charité est morte, & l'esperance est abolie. Ie desirerois volontiers, mais ie ne sçay auec qu'elle langue vous persuader, & en quelle façon vous pourriez acquitter de l'obligation que vous auez enuers Monseigneur le premier President, comme aussi à Messieurs de la Police, lesquels auec tant de soin & trauail ont fait establir vne chose, de laquelle la memoire est autant recommandable, comme la necessité estoit grande en ceste ville de Paris.

C'est dequoy *Plutarque* nous parle par toutes les vies des hommes Illustres, des anciens Grecs & Romains, que le peuple auoit en telle recommandation ceux qui seruoient, maintenoient, & faisoient quelques actes vertueux à l'vtilité de leurs Republiques, qu'apres ils receuoient de grāds

honneurs & presens ; outre la bienveillance qu'ils auoient des Magistrats, & aussi de tout le peuple. Et en outre à quelques-vns on leur faisoit des triomphes, piramides, és temples, ou és places publiques, à l'entour desquels estoiẽt grauez l'inscriptiõ de leurs vertus, & sur la partie plus eminante, leurs images, comme aussi celle de quelqu'vn de leurs faux dieux, afin d'inciter tous les autres qui auroient charge & gouuernement en la chose publique, & specialement le reste de la famille de ceux qui auroiẽt bien gouuerné de faire (de Mesme) Vous voyez donc combien vous estes obligez à Messieurs de la Police, lesquels ce sont volontairement chargez du soin de la santé, qui n'appartient qu'à eux, ausquels à la verité vous estes obligez, & les deuez honnorer pour le soin qu'ils ont eu à faire ob-

ſeruer & maintenir ce bel ordre. Puis donc que de deux maux il faut faire eſlection du moindre, & entre les deux extremes garder le moyen, il ſera donc permis aux riches de ce faire pencer en leurs maiſons à leurs deſpens, ſi bon leur ſemble, & aux paures & commun peuple d'aller en ladite Maiſon de la ſanté. Mais que l'vn & l'autre ſe ſoit promptement: car le plus ſouuent la peſte n'a point de demain ; & pource il ne faut differer & remettre à vne autre heure ce qui ce doit faire à preſent. Ainſi que i'ay dict cy-deuant, que ceſte maladie eſtant precipitée, il faut de meſme precipiter les remedes, & ne ſe pas vouloir touſiours amuſer à recognoiſtre les quatre temps, que nous deuons remarquer en toutes maladies, attendu qu'ès maladies contagieuſes & ès venins, la cauſe le plus ſouuent ſur-

monte les remedes.

C'eſt pourquoy les temps ſont precipitez & confus, ainſi il faut dés le commẽcement ou en quelques temps que ce ſoit, vn iour critique, ou non, baillez les antidotes, ou alexipharmaques, c'eſt à dire remedes contrariant & combattant le venin, non pas ſelon les qualitez elementaires; Ains par vne proprieté ſpecifique & peculiere qu'ils contiennent en eux, de laquelle l'on ne ſçauroit preſque tirer raiſon: non plus que de la maladie ie pourrois biẽ alleguer pluſieurs authoritez ſur ce paſſage, mais il me ſufiſt de me targuer de la ſeule experiẽce. Pource que nous ne diſõs que ce qui a jà eſté dit, & pource aſſeurémẽt i'ay dit que le plus ſouuẽt en ceſte maladie aux ſignes plus deſeſperez, la nature fait des miracles, de toutes leſquelles choſes i'ay deſiré vous aduertir voulant vous faire participans

de ce que par experience au peril de ma vie, ie peut auoir acquis, il se pourra faire que quelques enuieux du bien general, où d'vn particulier trouueront ce discours de mauuais goust, suiuant le dire du Poëte.

Dieu face pleuuoir ou ne le face pas,
Il ne contente point tous les hommes çà bas.

Où bien ie diray d'eux ce que le mesdisant de Marcus Cato, disoit de luy.

Ce faux rousseau Porcius au yeux pers,
Qui harassoit & mordoit tout le monde,
Pluto ne veut qu'il entre en ses enfers,
Bien qu'il soit mort de peur qu'il ne luy gronde.

Mais au contraire, ie les prie de m'excuser, & ce remettre deuant les yeux deux choses, la premiere que ie suis homme & par consequent subjet à faillir, ainsi qu'ils pourroient faire re, & la seconde ie veux monstrer

que ie desire apprendre d'eux, apres ils participeront au bieu que mon seruice pourra apporter au public.

Peuple Parisien n'ayez donc esgard à ses contentieux, & receuez ce que la bonne volonté d'vn homme libre vous tesmoigne; ce faisant vous m'obligerez à faire mieux, & à prier Dieu qu'il veille appaiser son ire & la destourner loin de vous & de vostre ville.

Mon POTEL *tu chante merueille,*
Parlant de la contagion,
Si l'on te veut prester l'oreille,
L'on esuitera bien ce poison.

I. HERISSON.

L'IMPRIMEVR, Au Lecteur.

SONNET.

POTEL par mon moyen & par mon industrie,
Fait voir au iour l'effet de son rare sçauoir,
D'vn remede excellent, qui sur tous à pouuoir,
De preuenir vn mal qui nous haste la vie.
Son liure ayant passé par mon Jmprimerie,
Ce diuulgue par tout, & aux hommes fait voir,
Comme on se peut garder, & chez soy receuoir,
Ce venin à pesté & dompter sa furie.
L'on ne doit desdaigner ce labeur tant exquis,
Labeur qui n'a loyer qui ne luy soit acquis,
Et toutefois (LECTEVR) de toy ie ne demande,
Sinon que le lisant te souuienne de luy,
Et puis aprés de moy comme vn second appuy,
Qui en amy ta fait vne faueur si grande.

N. C.

Extraict du Priuilege, & Permission.

PAr grace & Priuilege du Roy, a esté permis à M. Guillaume Potel, Maistre Barbier & Chirurgien Iuré à Paris, de faire Imprimer, vendre & distribuer par tel Imprimeur ou Libraire que le-

dit Poteltrouuera bon estre. *Vn Discours des maladies Contagieuses aduenues en ceste ville de Paris, ez années 1596. & 597. & és années 1606. & 607. comme aussi en l'année* 1619. Lequel Priuilege est pour six années, portant deffences à tous autres Imprimeurs & Libraires de ce Royaume, d'imprimer ledit liure ne faire imprimer ne vendre ne distribuer à peine de six cens liures d'amende arbitraire, le tout donné aux pauures, ainsi qu'il est porté par ledit Priuilege. Donné à Paris le 4. iour de May 1623.

Et ledit Potel à permis & permet, ceddé & transporté sondit Priuilege & permissiõ à Nicolas Callemont, Imprimeur pour le faire imprimer vendre & distribuer ledit Discours sus-nommé, tant que bon luy semblera & en faire son profit durant le temps & espace de six ans, & non à autre sur les peines portées, ainsi que dict est. Fait le premier iour de Juin, 1623.

Signé, G. Potel.

Fautes suruenues en l'Impression.

Page 12. lig. 6. *de son Aphorisme*, lisez *de ses Aphorismes*, pag. 25. l 3. lisez sa republique, au lieu de la republique, pag. 26. lig premiere lisez de cét abisme, pag. 26. lig. 16. lisez bien en passant, au lieu en bien passant, pag. 36. lig. 4. lisez Polimurus au lieu de Polimura, pag. 37. li. 20. lisez incorigibles au lieu incoribles, p. 48. li. 14. lisez general au lieu d'agreables, pag. 84. l. 4. lisez ie ne sçay au lieu de ie sçay, pag. 95. lig. 13. lisez ne se peut au lieu ne se point, pag. 100. lig. 10. lisez bien que cela.

FIN.